



***LE CONTRAT URBAIN DE COHESION
SOCIALE (CUCS)***

« Enjeux et principes d'animation des Politiques aulnaysiennes de cohésion sociale »

***VILLE
D'AULNAY-SOUS-BOIS***

Département de la Seine-saint-Denis

**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007 / 2009
COMMUNE d'AULNAY-SOUS-BOIS**

Entre l'Etat,

représenté par M. Jean-François CORDET,
Préfet de la Seine-Saint-Denis

Et la commune d'Aulnay-sous-Bois,
représentée par son maire, M. Gérard GAUDRON

Vu la circulaire du Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et de la Ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité, du 24 mai 2006 relative aux contrats urbains de cohésion sociale,

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 mars 2007 habilitant le maire à signer le contrat urbain de cohésion sociale,

Vu le diagnostic sur la situation sociale dans la commune figurant dans le présent contrat,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : L'Etat et la commune s'engagent à mener une action concertée pour atteindre les objectifs décrits dans le présent contrat.

Article 2 : L'Etat et la commune mobilisent les moyens financiers nécessaires à la mise en oeuvre de ces priorités. Au titre de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Etat y consacre un montant annuel de crédits de **326 300 €**, dans les conditions fixées ci-après.

Article 3 : L'Etat et la commune veillent à procéder à l'évaluation des actions conduites dans le cadre du contrat.

Article 4 : Celui-ci s'applique pour les années 2007, 2008 et 2009. Il pourra le cas échéant être modifié par avenant.

A Aulnay-sous-Bois, le 16 mars 2007
Pour l'Etat,

Pour la Commune,

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis,

le maire d'Aulnay-sous-Bois,

Signé

Signé

Jean-François CORDET

Gérard GAUDRON

I- LE TERRITOIRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE D'AULNAY-SOUS-BOIS

1.1 Délimitation et mise en contexte local

1.2 Des territoires aux caractéristiques diverses

1.3 Les caractéristiques socio-économiques des populations du territoire communal et diagnostic emploi

1.4 Cohérence sociale et territoriale

II- LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

2.1 De la cohésion sociale au projet urbain global

2.2 L'objectif du Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Aulnay-sous-Bois

2.3 Le diagnostic à l'échelle départementale

2.3.1 L'école et ses missions

2.3.2 L'emploi, l'insertion et le développement économique

2.3.3 La cohésion sociale, un problème majeur pour le département

2.4 Les axes prioritaires d'intervention du Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Aulnay-sous-Bois

2.4.1 L'Emploi, l'insertion et le développement économique

2.4.1.1 Améliorer l'accueil et le suivi des publics

2.4.1.2 Renforcer l'accompagnement individuel des chercheurs d'emploi

2.4.1.3 Diversifier l'offre locale d'insertion par la création d'entreprises d'insertion

2.4.1.4 Redynamiser le tissu économique local et favoriser l'implantation de nouvelles activités par la création d'entreprises

2.4.1.5 Renforcer les moyens des politiques de l'emploi

2.4.2 La Prévention de la délinquance

2.4.2.1 Poursuivre toutes les prévention, une indispensable nécessité

2.4.2.2 Poursuivre intensément le développement du lien social et l'animation de la vie de quartiers

2.4.2.3 Développer les initiatives de citoyenneté et l'accompagnement des projets de jeunes

2.4.3 La Réussite Educative et les actions en direction des jeunes scolaires

2.4.3.1 Activer encore plus les leviers qui facilitent l'accès à l'insertion et à l'intégration scolaire

2.4.3.2 Redynamiser la prise en charge des jeunes enfants

2.4.3.3 Promouvoir davantage une animation globale et coordonnée des actions éducatives

2.4.4 L'Atelier Santé Ville (ASV)

2.4.5 L'Habitat et le cadre de vie

2.4.5.1 Intensifier de manière immédiate le traitement du cadre de vie

2.4.5.2 Accompagner la participation des habitants à l'amélioration du cadre de vie, une nécessité à bâtir

2.4.5.3 Le développement de l'habitat et du logement

2.4.5.3.1 Intensifier la mixité sociale des quartiers prioritaires

2.4.5.3.2 Répondre aux enjeux de la cohésion sociale en développant les réponses aux besoins en logement

2.4.5.3.3 Réussir les relogements et participer à la prévention des expulsions locatives

2.4.5.3.4 Accès aux transports en commun

III- LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE D'AULNAY-SOUS-BOIS

3.1 Pour un guichet unique des lieux de traitement des demandes sociales et la recherche d'une cohésion globale

3.1.1 L'intérêt d'une globalisation des lieux d'accueil et d'accompagnement des aulnaysiens

3.1.2 Une structure globale qui organise à terme chaque ensemble territorial prédéfini

3.1.3 Pour une structure associative qui porte le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la PIM revue et corrigée

3.1.4 Un réseau partenarial local à redéfinir autour du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

3.2 Composition et fonctionnement de l'instance de pilotage et de l'instance technique et de suivi

3.2.1 L'instance de pilotage

3.2.2 L'instance technique

3.2.3 L'instance de suivi

3.3 L'évaluation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Aulnay-sous-Bois

3.4 Une direction de projet à la hauteur des ambitions affichées

3.5 Les partenaires privilégiés du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

3.6 Programmation annuelle

3.7 Convention pluriannuelle

3.8 Engagement financier de l'Etat au titre de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Territoires (ACSé).

Annexes : 1- CUCS – Indicateurs de délinquance

2- Liste des personnes rencontrées

3- Fiches de bilan semestriel et annuel.

PREAMBULE

Ce document-cadre- *base de la convention partenariale*- s'inscrit dans les objectifs et priorités de la Ville d'Aulnay-sous-Bois, de l'Etat et de l'ensemble des partenaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Tous les élus concernés ont été sollicités pour sa construction. Aussi, il s'est agi de s'appuyer sur l'expérience et l'apport des différents directeurs généraux et des responsables de l'emploi, de la sécurité, de la jeunesse, du programme de rénovation urbaine, des sports, des centres sociaux afin de l'élaborer. Les différents entretiens se sont déroulés du 15 août au 30 novembre 2006.

Le document a pour objet principal d'exposer d'une part les problématiques et enjeux auxquels se trouve confronté le territoire du CUCS, d'autre part de tracer les axes prioritaires d'intervention dans lesquels s'inscriront les programmes d'actions couvrant la durée du dispositif. Enfin, il s'agit de préciser les conditions d'une mise en œuvre coordonnée et cohérente du dispositif.

La ville d'Aulnay-sous-Bois a une position privilégiée dans l'armature urbaine de la région parisienne. Située à proximité d'importantes voies de communication (RER, autoroutes, routes nationales...), elle est aussi aux portes de l'aéroport de Roissy Charles De Gaulle. De nombreux équipements (Scènes des musiques actuelles, Ecole nationale de musique, Espace de spectacle « Prévert », nombreux gymnases, structures associatives municipales « Maison de l'Entreprise et l'Emploi », Plateforme d'Insertion Multiservices « PIM », centres sociaux) y sont installés. La vie associative y est d'une extrême richesse. Le forum annuel des associations accueille plus de 150 associations, proposant diverses prestations complémentaires aux habitants. En outre, la création, par la Commune, d'importantes structures associatives qui ont une action offensive de proximité apporte de nombreuses réponses au traitement des difficultés sociales, économiques, d'emploi des habitants. Elles émaillent une grande partie du territoire communal, notamment celui concerné par la politique de la ville.

La politique municipale s'organise dans une logique d'occupation du terrain. Ainsi, outre le programme de rénovation urbaine, la maison de l'entreprise et de l'emploi (M2E), la plateforme d'insertion multiservices (PIM), les centres sociaux et les antennes jeunesse entre autres, la Commune structure une intervention sociale urbaine qui fait ses preuves depuis plusieurs années, mais qui mérite d'être amplifiée dans le cadre du CUCS, voire pour certains secteurs d'activités faire l'objet d'une réorganisation plus cohérente autour dudit dispositif.

La Politique de la ville, initialement conçue à titre expérimentale, s'est enracinée et est devenue désormais une action d'envergure de portée nationale pour lutter contre les exclusions sociales, économiques et territoriales. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) succède ainsi à partir du 1^{er} janvier 2007 au Contrat de Ville comme cadre du projet de territoire, développé au bénéfice des quartiers en difficulté. La circulaire du

24 mai 2006 pose les principes fondamentaux et le calendrier de la mise en œuvre du dispositif.

Cette circulaire précise que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale « intégrera et mettra en cohérence l'ensemble des dispositifs existant sur le territoire concerné et concourant aux objectifs prioritaires fixés, quelle que soit leur échelle d'intervention ». Cet objectif concerne, notamment, les projets de Réussite Educative (PRE), le Contrat Educatif Local (CEL), l'Ecole Ouverte, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), l'Atelier Santé Ville (ASV), le dispositif « Ville-Vie-Vacances », le volet éducatif du Contrat Local de Sécurité (CLS). Le nouveau cadre proposé est donc un « contrat global et cohérent ».

Le triptyque « urbain, économique et social » sera le fil conducteur et stratégique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Ignorer l'un de ces volets revient ainsi à limiter l'efficacité du dispositif. Il conviendra donc de trouver les meilleures articulations et les synergies les plus efficaces entre ces trois dimensions, hautement complémentaires.

L'échelle et les caractéristiques d'intervention de la Politique de la Ville ont beaucoup évolué ces dernières années. Ainsi, le développement social urbain se côtoie avec le développement social de quartier dans l'objectif de traiter plus efficacement les questions posées aux territoires concernés.

Le Contrat de Ville d'Aulnay-sous-Bois a apporté de nombreuses satisfactions et améliorations aux territoires qu'il couvrait, essentiellement les quartiers nord. Il a promu l'émergence et le développement d'équipements structurants auxquels il convient de donner plus de force et d'efficacité par un plus grand accompagnement de leurs actions et missions. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale approfondira le traitement des problématiques sociales et économiques et leur articulation avec le programme de rénovation urbaine. Il privilégiera des critères pertinents pour la compréhension et le traitement des problèmes. Son objectif sera, enfin, de privilégier la construction et le portage de projets par plusieurs partenaires, s'appuyant sur une approche transversale.

I- LE TERRITOIRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE D'AULNAY-SOUS-BOIS

La ville d'Aulnay-sous-Bois a souhaité dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale re-investir les quartiers les plus en difficulté. Outre la Rose des Vents qui a fait l'objet, depuis plusieurs décennies, d'un traitement de la Politique de la Ville, il s'agit d'intégrer aux priorités territoriales de nouvelles entités dont les caractéristiques spatiales, sociales et économiques se dégradent progressivement depuis déjà quelques années. L'élargissement des territoires prioritaires sera ainsi l'occasion de privilégier un traitement visant à harmoniser l'ensemble de ces espaces.

Les partenaires institutionnels du CUCS (Ville et Etat principalement) accompagneront ainsi, par leur mobilisation financière et humaine, ces territoires prioritaires.

1.1- Délimitation et mise en contexte local

Le territoire couvert par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale se développe d'une part, aux confins de l'urbanisation traditionnelle, en transition avec les emprises d'activités de l'axe Paris Roissy (Parinor, Citroën, Parc des Expositions), d'autre part, dans un espace en continuité, allant de la Rose des Vents au Gros Saule. Afin d'obtenir un véritable effet levier de l'intervention et produire à court terme un changement perceptible, une homogénéisation des stratégies au sein du périmètre concerné, s'est imposée. Le territoire du CUCS comprend ainsi 8 quartiers associés à des niveaux de traitement et de prise en charge identiques.

- Rose des vents
- Etangs
- Mérisiers
- Cité de l'Europe
- Mitry
- Ambourget
- Gros Saule
- Chanteloup.

L'intervention publique s'organisera de manière prioritaire dans tous ces quartiers. Pour certains d'entre eux, il s'agit de poursuivre et de renforcer la démarche déjà engagée dans le cadre du Contrat de Ville précédent et pour d'autres, les intégrer pour la première fois dans le territoire de la Politique de la Ville. Les problèmes que connaissent de nombreux quartiers de la ville sont incontestables. *Dans un contexte d'arbitrage difficile, qui ne nie en rien les problèmes que connaît l'ensemble du territoire, la ville s'est engagée avec l'Etat à concentrer les investissements sur les quartiers plus haut définis.*

Les quartiers intégrés au CUCS répondent donc tous à des critères spécifiques. Ils connaissent des situations de décrochage, certes d'intensité différente, mais ils n'en demeurent pas moins confrontés à des difficultés mettant en cause leur équilibre territorial et social. Les habitants sont en majorité en grande difficulté et dans une précarité sociale et professionnelle qui se creuse. Les décrochages scolaires sont nombreux. Un certain nombre de jeunes confrontés à la délinquance empoisonnent la vie des quartiers et de leurs habitants. Toutes ces situations méritent d'être reconsidérées intensément dans le cadre du dispositif en construction afin de faire de ces territoires, à terme, des espaces comme les autres.

1.2- Des territoires aux caractéristiques diverses

Les quartiers couverts par le CUCS, outre la continuité urbaine, présentent de nombreuses caractéristiques communes qui en font une totalité relativement homogène et étendue :

- Le tissu urbain est récent
- La densité d'équipements publics est moyenne, répondant aux besoins actuels des habitants
- La répartition des équipements est toutefois inégale d'un quartier à l'autre.

En effet, les équipements publics sont concentrés au nord de la RN2 (Maison de l'emploi, PIM, Centres sociaux, antennes jeunesse...), laissant toutefois les quartiers de Mitry-Ambourget et le Gros Saule peu équipés. On trouve cependant dans tous les quartiers des écoles, des collèges et une mairie annexe. Cette offre de services correspond réellement aux attentes des habitants. La capacité d'accueil des équipements et leur zone d'influence sont toutefois à élargir. Aussi, il s'agit de chercher un équilibre entre les territoires et encourager des articulations entre eux.

Le profil socio-démographique des quartiers et leur évolution, ainsi que leur vécu et leur image, retiennent l'attention. Actuellement, l'image négative qui affecte ces quartiers est à l'origine d'une dépréciation de l'immobilier et est liée en partie à la délinquance qui s'y déroule malgré les efforts importants d'amélioration du patrimoine et les nombreuses actions de prévention qui y sont développées.

C'est en poursuivant l'amélioration de la qualité du parc immobilier, en renforçant le traitement des difficultés sociales et économiques et en apportant des réponses fortes et satisfaisantes à la délinquance que l'on pourra rompre la fatalité de ces mécanismes qui s'entretiennent mutuellement.

1.3- Les caractéristiques socio-économiques des populations du territoire communal et diagnostic emploi

Une situation géographique privilégiée

Le territoire communal bénéficie d'une accessibilité remarquable. Au carrefour de grandes connexions autoroutières (A1, A3, A86, A104) et à 12 Km des portes Nord et Est de Paris, il dispose également de deux stations RER (ligne B) permettant notamment de rallier le cœur de la Capitale en moins de 20 minutes.

La proximité du 1^{er} aéroport européen d'affaires Paris-Le Bourget et de Roissy-Charles de Gaulle constitue un atout déterminant pour la Ville d'Aulnay-sous-Bois.

Une population jeune

Le territoire compte une population de plus de 80 000 habitants, au troisième rang de la Seine-saint-Denis (RGP 1999 – Source : DDTEFP), dont plus du tiers est âgé de moins de 20 ans (30,8%).

La part de la population active est de 45% d'actifs.

Un chômage élevé

Le territoire affiche un taux de chômage important : en août 2005, avec 5 262 personnes pour la Ville (DEFM cat.1). On soulignera un chômage important chez les moins de 25 ans, représentant 14,6% des actifs. La proportion de chômeurs de longue durée (30%) est élevée. Les Rmistes représentent 8% des actifs aulnaysiens (3 100 personnes).

La qualification/formation est insuffisante pour les chômeurs et les salariés

Près de 65% des demandeurs d'emploi sont de niveaux V, V bis et VI. 70% des salariés sont des employés.

NIVEAU	Aulnay s/Bois
Bac + 3 ou 4 (I et II)	356
Bac + 2 (III)	442
BAC, BTN, BT, BP (IV)	989
BEP / CAP (V)	1616
BIS, CEP, SES (V bis)	506
1 ^{er} cycle, 2 ^{ème} degré (IV)	1296
Non précisé	44
TOTAL	5249

(Source : Corinthe 2004).

Un territoire dynamique

Les 3 437 entreprises (parmi lesquelles de grandes enseignes d'envergure internationale et de très nombreuses PME) placent la commune au cinquième rang économique de l'Ile-de-France. La ville constitue alors un bassin d'entreprises particulièrement riche.

L'hôpital public intercommunal Robert Ballanger, gros employeur local, est tout autant ouvert aux aulnaysiens qu'aux villepintois.

La tertiarisation est très importante sur la Ville, avec près de 60% des entreprises ayant une activité tournée vers les services. Le commerce de détail y tient une bonne place, représentant plus de 10% du total. Le secteur de l'industrie concerne quant à lui 19% des entreprises aulnaysiennes.

D'importantes zones d'activité économique

Idéalement situées, les possibilités d'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire d'Aulnay sont à la fois multiples et diversifiées.

Sur plus de 380 hectares, Aulnay-sous-Bois propose 7 zones d'activités, à vocation artisanale, industrielle ou tertiaire, dont la plus importante plate-forme logistique d'Europe : ZAE Chanteloup, Parc technologique de la Croix Saint Marc, ZAE des Mardelles, ZAE la Garenne, Prologis-Garonor, ZAE la Fosse à la Barbière, ZAE le Coudray.

Le Parc des Expositions et l'activité qu'il génère constituent par ailleurs un atout complémentaire pour le territoire et contribuent à son rayonnement international (500 salons professionnels rassemblent annuellement plus de 22 000 exposants et 1,4 millions de visiteurs).

Un zonage sur mesure

Le territoire bénéficie d'une Zone Franche Urbaine (ZFU). Le périmètre ZFU, antérieurement classé en zone de redynamisation urbaine, incluant le Parc Technologique de la Croix Saint Marc et le pôle de services du Carrefour de l'Europe, affiche un maillage important d'infrastructures économiques, sociales et culturelles (Maison de l'emploi, Hôtel d'activités, Centre de danse, Atelier mécanique... et prochainement un hôtel d'entreprises).

Au Nord, la ZFU est séparée de la très vaste emprise de l'usine PSA (SA Peugeot-Citroën) par le Parc Robert Ballanger. A l'Ouest, le périmètre est longé par les ZA aulnaysiennes Garenne-Mardelles (dominante activité/entrepôt) et Fosse à la Barbière (mixité commerce et entreposage). Un peu plus loin, on trouvera la plate-forme logistique Prologis Garonor (transport) et le centre commercial PARINOR (enseignes Carrefour, Fnac...).

Les quartiers Nord d'Aulnay-sous-Bois font par ailleurs l'objet d'une inscription au titre d'un Programme de Rénovation Urbaine qui, outre la démolition/reconstruction de plusieurs centaines de logements sur le site, prévoit la requalification physique de la route nationale 2 (dont l'emprise centrale Ouest sera transformée en zone d'activité économique), artère commune à Aulnay-sous-Bois.

Etats des lieux des structures oeuvrant dans le domaine de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'insertion sociale et professionnelle

- *Ménage Service* : entreprise d'insertion et association intermédiaire implantée à Aulnay-sous-Bois depuis 1998. Ménage service se positionne sur le créneau des emplois familiaux, du nettoyage industriel et du service de proximité (repassage). Elle a développé un fort partenariat local avec la M2E Emploi et la PIM pour être accompagnée dans ses recrutements mais également avec M2E Expansion pour le conseil au développement commercial de ses activités.
- *Chambre de commerce et d'industrie de Paris Seine-saint-Denis (CCIP)* : alimente régulièrement la M2E en offres d'emploi et de formation.
- *Plateforme d'Insertion Multiservices (PIM)* : assure un accompagnement social des jeunes 16-25 ans et développe l'information jeunesse et l'accompagnement de projets de jeunes. Elle organise par ailleurs divers chantiers (de proximité, d'insertion) et une médiation sociale. Enfin, elle accueille des tiggistes et développe des actions de prévention et de citoyenneté.
- *Association pour l'emploi des cadres (APEC)* : convention avec la M2E portant sur la mise à disposition d'un consultant pour l'animation d'ateliers sur la connaissance du marché de l'emploi, les services proposés et l'utilisation du site APEC.
- *SADDAKA* : entreprise d'insertion multi-activités (coiffure, restauration, blanchisserie...).
- *C2DI 93* : Cette structure est conventionnée pour accueillir, suivre et placer des bénéficiaires du RMI. Il lui arrive de collecter des offres trop qualifiées qui ne correspondent pas à son public. Elle en fait alors profiter la M2E.
- *ARAJEJ* : cette structure s'occupant de personnes sortant de prison, sous-main de justice, les oriente vers la PIM, essentiellement pour la participation aux groupes de mobilisation vers l'emploi et peuvent être aussi positionnés sur des missions d'intérim d'insertion.
- *Association de professionnels seniors bénévoles ECTI (échanges et consultations techniques internationaux)* : convention avec la M2E portant sur la mise à disposition d'un intervenant pour l'animation d'un atelier de conversation anglaise.

Etat des lieux des structures oeuvrant dans le domaine du développement économique et de la création d'entreprises

- *COMEX 93* : comité d'expansion de la Seine-saint-Denis, le comex 93 œuvre en faveur de la promotion du territoire et de l'aide à l'implantation d'entreprises. Présent sur de nombreux salons professionnels sur lesquels il met des espaces à disposition de la M2E, entre autres outils de communication, il associe le dispositif d'Aulnay-sous-Bois à toutes opérations de valorisation économique.
- *MEDEF 93* : organisation patronale de l'est parisien, le Médef 93 est étroitement associé à la politique économique locale et l'un de ses représentants siège en qualité d'administrateur de chaque association qui compose la M2E. Il organise en partenariat avec elles des opérations locales d'information et de conseils aux entreprises, ainsi que, plus ponctuellement, des actions de prospection et de mobilisation des employeurs du bassin.

- *La DDTEFP* : ce service de l'Etat assure l'instruction des aides de l'Etat (exonération, ACCRE, postes d'insertion, CDIAE, chèques conseils...) en matière de création d'entreprises et d'insertion.

Plusieurs autres structures partenaires des services emploi de la ville (la boutique de gestion, la boutique emploi, la chambre des métiers, l'ADIE, Garances...) collaborent avec ceux-ci.

II- LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

2.1- De la cohésion sociale au projet urbain global

Au traitement sectorisé des problèmes dans le cadre des Contrats de ville, succèdera un traitement global et transversal par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Une des plus-values qu'on confère à ce nouveau dispositif tiendra à sa souplesse, à sa réactivité et à son adaptabilité. Dans un contexte changeant et imprévisible, le CUCS se veut aussi un instrument de gestion et de traitement des questions sociales et économiques dans des territoires en mouvement constant et complexe.

Les politiques sociales ont progressivement élargi le champ sur lequel elles s'opèrent. Le champ social tient désormais en compte des aspects économiques et spatiaux des territoires de la Politique de la Ville. L'intervention en direction des habitants s'effectue à travers leur accompagnement, et sur les outils qui favorisent leur insertion économique et sociale.

Le CUCS peut et doit se fonder sur un concept large, prenant en compte les questions sociales et économiques des territoires. Il doit aussi s'appuyer sur l'ensemble des instances d'animation inter-partenaire (PRU, ZEP...) pour réussir son ambition et réaliser un projet de territoire efficace.

Elaborées à partir d'un diagnostic de terrain et des leçons tirées des expériences passées, les orientations du Contrat Urbain de Cohésion Sociale servent ensuite de point de repère pour la définition et la mise en œuvre de programmes détaillés. La cohérence est à rechercher entre les objectifs stratégiques et les actions territorialisées.

2.2- Les objectifs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Aulnay-sous-Bois

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale présente une double caractéristique :

- Une opportunité
- Un instrument parmi d'autres.

C'est évidemment une opportunité pour « relancer » la Politique de la Ville. La Ville d'Aulnay-sous-Bois profite ainsi de cette occasion pour réactualiser

ses orientations stratégiques, son projet de solidarité locale et/ou leur mode d'organisation et de pilotage.

En même temps, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale est un instrument parmi d'autres. Il n'est plus nécessairement, à la différence du Contrat de Ville, la procédure centrale vers laquelle convergent tous les partenaires institutionnels. D'une part, les autres collectivités territoriales ne sont pas *a priori* partantes pour signer les CUCS, d'autre part, le contenu de ce dispositif ne couvre pas la totalité des enjeux liés à la cohésion sociale sur un territoire communal ou intercommunal.

Les objectifs principaux du CUCS d'Aulnay-sous-Bois sont, évidemment, celui de réussir l'intégration urbaine et sociale des quartiers en question ; autrement dit, de faire rentrer ces quartiers dans le droit commun et idéalement, de rendre superflue, à terme, l'intervention publique exceptionnelle.

La promotion de l'accès à l'insertion sociale et économique des habitants des quartiers du CUCS s'inscrit donc dans une démarche à long terme. Il s'agit de re-situer, en définitive, ces territoires dans une dynamique comparable à celle de la Commune.

Le changement d'image visé par le Programme de Rénovation Urbaine (PRU) d'Aulnay-sous-Bois sera accompagné par les transformations sociales, conséquences des actions d'insertion, de médiation, d'emploi et de développement économique, soutenues par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Le changement recherché ne pourra cependant être atteint que grâce à une dynamique qui, pour durer, devra être alimentée par la réussite d'actions d'accompagnement efficaces.

La cohérence et la synergie des différents axes d'intervention doivent donc être recherchées et préservées sur toute la durée du dispositif. Une organisation dans le temps et dans l'espace sera définie et ajustée annuellement au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

2.3- Le diagnostic à l'échelle départementale

La Seine-saint-Denis occupe une position particulière en Ile de France, celle d'un territoire social et économique longtemps structuré par le développement industriel et l'accueil de populations qui y contribuaient. Les mutations des modes de production et la désindustrialisation intervenues depuis plus d'un quart de siècle dans la région ont modifié l'économie départementale et entraîné une crise sociale durable, marquée par le chômage, la précarité et l'insuffisance des perspectives de re-développement.

Sans exagérer, on peut même conclure que la Seine-saint-Denis est le département francilien le plus touché par la dualisation sociale, économique et territoriale. Celle-ci se manifeste surtout à travers quatre grands risques à juguler :

- Une école en difficulté pour assurer pleinement toutes ses missions
- Un déficit d'attractivité résidentielle
- Un décalage emplois/actifs préoccupant dans une perspective de relance économique
- Une cohésion sociale mise à mal par la situation économique et sociale.

2.3.1- L'école et ses missions

L'école connaît une situation paradoxale. Malgré le développement de nombreuses zones d'éducation prioritaire, mobilisant d'importants moyens et l'existence du dispositif « Réussite Educative », l'école se trouve confrontée à des difficultés qui limitent son efficacité. La forte mobilisation des acteurs locaux autour de l'institution change très peu cette situation.

En effet, l'école est confrontée à des difficultés redoublées dans l'exercice de sa mission. La situation socio-économique de nombreuses familles est fragile. L'intégration est problématique pour de nombreuses populations issues de l'immigration. Le déficit de mixité sociale participe à complexifier cette situation. Tout cela se traduit par des phénomènes de violences et de décrochage scolaire entre autres, principalement au sein de groupes très jeunes. La réussite scolaire est globalement plus faible qu'ailleurs. Le taux de jeunes sortant du système scolaire sans qualification est important et rien ne présage de sa diminution.

2.3.2- L'emploi, l'insertion et le développement économique

Les délocalisations et les mutations industrielles ont provoqué la perte de plusieurs milliers d'emplois mettant ainsi toute une frange de la population ouvrière qualifiée au chômage. Les paysages urbains sont marqués par les nombreuses friches industrielles. Parallèlement, des pôles économiques importants ont été constitués dans le département. Des entreprises de pointe et de nombreuses PME s'y sont installées. Plusieurs entreprises publiques (universités, écoles, centres de recherche...) se sont implantées, augmentant l'attractivité de la Seine-saint-Denis. Mais la dynamique économique enclenchée s'est essentiellement effectuée aux limites du département et couvrent difficilement les besoins des habitants, bien souvent peu qualifiés pour occuper les nombreux nouveaux emplois pointus.

Le retour progressif de l'activité économique ne suffit pas en effet pour assurer l'insertion professionnelle des populations, pour un grand nombre peu qualifiées. Les nouveaux emplois ne sont donc pas toujours occupés par des actifs locaux. Le chômage reste élevé et en particulier celui qui touche les jeunes. La mutation des processus de production impose donc des efforts d'adaptation, de formation, d'aide à la réinsertion, de création d'emplois nouveaux adaptés et le développement de nouvelles activités créatrices d'emplois pour les populations locales.

2.3.3- La cohésion sociale, un problème majeur pour le département

Les difficultés sociales observables dans le département sont identiques dans d'autres territoires de France. Leur particularité réside dans leur densification ; ce qui fait de la Seine-saint-Denis un espace très spécifique. Le niveau de revenu de la population du département est faible. Les habitants sont, plus qu'ailleurs, soumis à la précarité et au chômage. Le département détient toutefois des potentiels dynamiques grâce à l'importance des jeunes. Cette population est cependant la plus touchée par la précarité, ce qui fragilise la cohésion sociale.

La crise économique a créé des mécanismes de désocialisation qui touchent presque toutes les générations. Alors que la région Ile-de-France est prospère, la Seine-saint-Denis cumule les plus graves difficultés sociales, attestées à la fin de l'année 2005 par une crise sans précédent dont rien ne présage pour le moment la fin.

La cohésion sociale est mise à mal dans de nombreux quartiers. Ce processus laisse place à une économie parallèle, à des manifestations de violence de la part de populations de plus en plus jeunes, difficiles à endiguer. Cette rupture de la cohésion réclame des efforts conjoints et redoublés, sous peine de voir s'installer définitivement de nouvelles fractures sociales et se renforcer celles déjà existantes.

2.4- Les axes prioritaires d'intervention du Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Aulnay-sous-Bois

La Ville d'Aulnay-sous-Bois, à travers le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, affiche sa volonté de renforcer sa politique volontariste *-déjà menée depuis plusieurs années dans diverses structures-* autour des orientations suivantes qui ne sont pas exclusives :

- Renforcer les actions d'accompagnement de ses habitants
- Poursuivre l'égalité de traitement des habitants et des territoires
- Assurer les effets d'entraînement du développement économique
- Renforcer l'attractivité de la Ville.

Ces grands objectifs se combinent et constituent le « fil rouge » explicite ou implicite des stratégies de mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Commune. Ils ont l'intérêt de dépasser une lecture classique en termes territoriaux ou thématiques.

Ces objectifs se situent dans les cinq axes (5) prioritaires, indiqués par la circulaire. Mais ils prennent aussi et surtout en compte la spécificité de la Commune d'Aulnay-sous-Bois tant sur le champ de la diversité de ces structures que des problématiques territoriales. Le CUCS ne sera donc pas un catalogue d'actions sans liens entre elles, mais un document cadre, articulé autour de la politique globale de traitement des quartiers et d'accompagnement des habitants en difficulté d'insertion et d'intégration. C'est bien en regard des bénéficiaires d'abord que s'apprécie la pertinence du dispositif et son financement.

Malgré l'intérêt manifeste des cinq axes *-qui seront tous retenus dans le dispositif local-*, il apparaît nécessaire de hiérarchiser ceux-ci en deux priorités qui se combinent à leur tour:

Priorité 1

- Réussite éducative
- Prévention de la délinquance
- Développement économique, emploi et insertion.

Priorité 2

- Atelier santé ville
- Habitat et cadre de vie.

Ces axes sont transversaux et s'organisent en synergie.

2.4.1- L'emploi, l'insertion et le développement économique

Bassin d'emploi couvert par la maison de l'emploi

Le bassin d'emploi couvert par la M2E Expansion est celui des communes mitoyennes d'Aulnay-sous-Bois (code INSEE : 93005) et de Villepinte (code INSEE : 93078), qui s'étendent sur 2 980 hectares pour Aulnay-sous-Bois. Ce territoire constitue un bassin d'entreprises et d'emplois cohérent, particulièrement dense sur les plans démographique et économique ; bassin lui-même parfaitement intégré dans un contexte urbain et d'activités de toute première importance.

De fait, le dispositif M2E a vocation à intervenir également auprès des chercheurs d'emploi, des porteurs de projets et des entreprises de tout le Nord-est du département de Seine-saint-Denis, territoire situé dans « l'équerre » que constitue l'Autoroute A3 et le canal de l'Ourq, ancré vers le pôle aéroportuaire Roissy-Charles de Gaulle, et comprenant les communes d'Aulnay-sous-Bois, Villepinte, Tremblay-en-France et Sevran.

2.4.1.1.- Améliorer l'accueil et le suivi des publics

En 2005, Aulnay Emploi et la Plateforme d'Insertion Multiservices (PIM) ont accueilli en premier accueil plus 1 400 chercheurs d'emplois, jeunes et adultes, s'ajoutant aux anciens suivis des années précédentes. Plus de 1 200 personnes ont trouvé des solutions (emploi, formation ou contrats aidés...) durables.

Malgré des flux importants de publics dans les structures emploi et d'insertion (Maison de l'Entreprise et de l'Emploi, Plateforme d'Insertion Multiservices, ANPE) et une bonne couverture territoriale, il existe encore une part importante de la population qui n'est pas touchée par ces structures. Il s'agit des populations les plus en difficulté qui, trop marginalisées pour s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle, ne bénéficient pas des actions développées, pour de multiples raisons, par les différentes

structures emploi/insertion. La mise en place d'actions individualisées est à promouvoir et à privilégier pour ces publics du fait qu'ils ne tiendraient pas dans des ateliers collectifs. Aussi, des partenariats utiles sont à développer avec le club de prévention et les structures qui sont sur le terrain afin de capter ces publics qui ne fréquentent aucune structure, mais dont les besoins sont immenses (santé, emploi, formation, socialisation...).

Le développement de liens avec les centres de formation via « l'alphabétisation » est à renforcer. De plus en plus de publics en recherche d'emploi est non seulement confrontés à des problèmes d'illétrisme, mais cumulent aussi de nombreuses autres handicaps qui limitent leur insertion professionnelle durable. La satisfaction des entreprises, quant à la qualité de l'accompagnement des publics qui leur sont présentés, constitue un vecteur de fidélisation qui génère un volant d'opportunités d'emploi spontanées et consolide d'autant le travail de prospection et de formation adaptée.

Aussi, la poursuite du développement des jobs saisonniers et des stages destinés aux étudiants apparaît fort utile pour anticiper sur la future insertion professionnelle de ces populations. C'est plus de 420 étudiants et élèves ayant quitté le système scolaire qui ont été accueilli par la PIM en 2005 dont plus des $\frac{3}{4}$ ont trouvé des solutions. Il est évident que le passage par cette phase facilite à terme l'accès à l'emploi et/ou la poursuite de la formation.

Axes à développer:

- Promotion de l'égalité des chances : actions destinées aux femmes
- Développement de projets d'accompagnement des seniors
- Promotion des contrats en alternance auprès des publics
- Lutte contre le chômage des publics de bas niveau de qualification
- Parrainage des publics adultes bénéficiaires du RMI, de l'API et travailleurs handicapés
- Promotion de projets en vue de faciliter la garde de petits enfants de parents chercheurs d'emploi
- Mobilisation et préparation des chercheurs d'emploi en grande difficulté d'insertion à partir d'outils spécifiques
- Préparation intense des jeunes en rupture scolaire à mieux appréhender le monde de l'emploi et à y accéder à partir d'outils d'accompagnement construits et adaptés.

2.4.1.2- Renforcer l'accompagnement individuel des chercheurs d'emploi

Il ne s'agit pas dans ce dispositif de se substituer aux financeurs traditionnels (Etat, Fondations, Région...) pour accompagner certaines actions qu'ils ont déjà promues. Les actions de parrainage, de formation linguistique et le CIVIS trouvent, depuis leur initiation, des moyens financiers qui leur permettent de se développer. *Le CUCS ne doit donc pas se substituer à ces financeurs habituels, mais surtout encourager l'émergence et le développement d'actions nouvelles innovantes d'accompagnement individuel des chercheurs d'emploi ; ce qui fera son originalité.*

2.4.1.3- Diversifier l'offre locale d'insertion par la création d'entreprises d'insertion

A l'instar des expériences passées (PIC URBAN par exemple), il apparaît indispensable de proposer l'organisation de formations adaptées aux publics et aux besoins des entreprises. Cette adéquation est indispensable entre des besoins finement identifiés et des demandes repérées. Elle facilite mieux l'accès des publics à des emplois qui exigent de plus en plus de qualification.

Les entreprises et les chantiers d'insertion sur la ville sont actuellement au nombre de 5. Le développement de ces structures doit se poursuivre et être amplifiée. Elles jouent déjà un rôle essentiel dans la mise en place d'une offre d'insertion diversifiée. *Le nombre d'entreprises d'insertion, notamment celles qui s'adressent aux femmes, est toutefois insuffisant. Il s'agit d'encourager la création de nouvelles entités qui emploieraient ces populations. Parallèlement, il conviendra de les accompagner dans leurs démarches de validation des acquis de l'expérience, avec en cas de besoin une formation complémentaire.* Le développement de l'offre locale d'insertion apparaît donc comme une priorité à poursuivre.

La signature d'une charte d'insertion, mobilisant les bailleurs, la Ville et l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, devra favoriser le développement d'actions d'insertion à travers les marchés publics. Elle oblige en effet à réserver auprès des entreprises des heures d'insertion destinées aux habitants des quartiers (cf aux pages suivantes). Les entreprises et chantiers d'insertion trouvent actuellement leurs marchés auprès des différents bailleurs qui « jouent le jeu » et qui se sont appropriés de la démarche « insertion » depuis déjà plusieurs années. Les services techniques de la ville participent aussi activement à cette dynamique. D'autres clients et secteurs d'activités, autres que ceux existants, devront être prospectés et développés.

Un des objectifs majeurs à atteindre est bien d'aboutir à terme au regroupement des entreprises d'insertion au sein d'un espace commun qui, en les fédérant permettrait de créer une dynamique locale et d'accroître leur impact social et économique.

2.4.1.4- Redynamiser le tissu économique local, et favoriser l'implantation de nouvelles activités par la création d'entreprises

Le soutien à la création d'entreprises est un des axes forts de l'action de la Maison de l'Emploi. Cette action est couplée à l'accompagnement social des porteurs de projets et à une médiation pour favoriser une dynamique forte dans les quartiers.

L'inscription d'une grande partie des territoires prioritaires du CUCS dans la Zone Franche Urbaine (ZFU) favorise l'implantation de nouvelles entreprises et par là même le développement de nouvelles activités.

L'émergence de ces nouvelles activités répond à un objectif de diversifier et de régénérer en permanence le tissu économique local. Aussi, il s'agit de :

- Mobiliser les offres de la ZFU afin d'optimiser la clause locale d'embauche
- Développer le recours à la clause d'insertion notamment dans le cadre du PRU
- Mobiliser les contrats aidés du secteur marchand (CIE, contrats en alternance).

Le renforcement du dispositif territorial de développement économique des ZFU est donc indispensable. A Aulnay-sous-Bois, la pépinière d'entreprises et l'hôtel d'activités accueillent déjà de nombreuses entreprises. Dans le cadre du CUCS, il convient alors de :

- Renforcer les structures d'appui et d'accompagnement à la création d'entreprises en ZFU, notamment par les jeunes
- Développer la création de coopératives d'activités ou couveuses
- Inciter à des actions collectives portées par des clubs d'entrepreneurs.

La multiplication des contacts entre les entreprises et les quartiers aura aussi des avantages. D'une part réduire les fractures entre les différents acteurs et ouvrir d'autre part les quartiers à l'extérieur. Aussi, apparaît-il utile de développer et de renforcer la prospection d'offres d'emploi, garant d'une meilleure opportunité de placement des publics.

2.4.1.5 Renforcer les moyens des politiques de l'emploi dans le territoire du CUCS

Le séminaire gouvernemental de Troyes du 31 août 2006 a réaffirmé l'objectif d'une concentration des moyens des politiques de l'emploi en direction des ZUS dans lesquelles les déséquilibres en matière d'emploi demeurent considérables.

Ce séminaire préconise le renforcement de la stratégie emploi en direction de ces territoires, en se dotant des outils de coordination et de pilotage adaptés. Autour du service public de l'emploi et sous l'autorité du Préfet, sont créés des « groupes solidarité emploi » devant activer l'ensemble des instruments de la politique publique, au plus près de la zone urbaine sensible. Plusieurs actions, peuvent alors être développées dans le cadre des groupes solidarité emploi :

- Identifier avec les milieux économiques des opportunités du marché de l'emploi local
- Renforcer l'accompagnement individuel des chercheurs d'emploi
- Accompagner les chercheurs d'emploi des ZUS après la prise de poste
- Développer la prévention et la lutte contre les discriminations

- Développer l'accompagnement à la création d'activité pour les jeunes
- Développer les structures d'insertion par l'activité économique dans les quartiers du CUCS.

Le groupe solidarité emploi qui comprend notamment les acteurs du service public pour l'emploi, la mission locale, la maison de l'emploi ... veille à la mise en œuvre des objectifs du présent Contrat en matière d'emploi. L'objectif de ce groupe est de faciliter et de susciter toutes les initiatives contribuant à la réduction des écarts existant dans le domaine de l'emploi entre les quartiers concernés par le présent Contrat et le reste du territoire de la Ville.

Ce groupe sera piloté par M2E emploi dont le rôle consistera à animer ledit groupe grâce à des réunions régulières au cours desquelles un point sera fait sur l'application du plan d'action et les difficultés rencontrées.

Le chef de projet CUCS sera étroitement associé aux travaux du groupe solidarité emploi. Il sera régulièrement rendu compte par le chef de projet CUCS des actions du groupe lors des réunions du comité de pilotage.

L'insertion par l'économique

L'Etat et la Commune se donnent pour objectif de créer, en lien avec les différents partenaires impliqués dans les politiques d'insertion professionnelle, un dispositif visant à faire accéder à l'emploi des publics qui en sont durablement éloignés, notamment parmi les jeunes.

Ce « plan d'action insertion » prend appui sur les trois éléments permettant de donner ampleur et durée à la politique d'insertion :

- L'engagement de la Commune d'inclure dans l'ensemble de ses marchés publics une clause d'insertion
- L'importance des chantiers de bâtiment et de travaux publics, tant dans les opérations majeures qui s'engagent sur le territoire communal, que dans les opérations de renouvellement urbain, où, en application de la charte nationale de l'ANRU, 5% des heures travaillées seront effectuées à travers des dispositions d'insertion.
- La gestion urbaine de proximité (GUP) qui, dans ces quartiers, doit se traduire par une affectation de 10% des heures travaillées à de tels dispositifs.

Les partenariats à mettre en œuvre associeront les acteurs impliqués dans les domaines de la construction et de la gestion urbaine (maîtres d'ouvrage, entreprises, services municipaux locaux) et les institutions ayant particulièrement en charge de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation (service public de l'emploi, maison de l'emploi, mission locale ainsi que le conseil régional et le conseil général s'ils souhaitent s'associer à cette action). Dans les quartiers en renouvellement urbain, ces partenariats oeuvrent en étroite articulation avec la direction de projet urbain.

Pour donner leur pleine efficacité à ces partenariats, tant en termes quantitatifs (accès effectif des publics concernés aux contrats d'insertion sous leurs diverses formes) que qualitatifs (construction de parcours d'insertion adaptés aux diverses situations et pérennes), il est établi un dispositif de liaison et de collaboration entre les institutions et leurs partenaires ayant pour but de :

- Assurer auprès des maîtres d'ouvrage et des entreprises concernées le repérage et la prospection des chantiers et des marchés éligibles
- Faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi en le rendant le plus simple et le plus rapide possible et en tenant compte à la fois des besoins des entreprises et des profils des chercheurs d'emploi concernés,
- Identifier, informer, sensibiliser les publics concernés et assurer leur orientation vers les dispositifs d'accès à l'emploi les plus adaptés à la diversité des situations,
- Identifier les formations existantes permettant de répondre aux besoins repérés,
- Si besoin est, définir et contribuer à la mise en place des formations requises, tant en recourant aux formations diplômantes voire qualifiantes traditionnelles qu'en mettant en œuvre des formations spécifiques.

Ce dispositif devra être identifiable localement par les entreprises, les demandeurs d'emploi et l'ensemble des partenaires locaux. Il s'appuiera tant sur les acteurs locaux que départementaux. Il est orienté et contrôlé par une instance de pilotage, qui a également en charge d'opérer le suivi des actions engagées, de s'assurer qu'elles bénéficient prioritairement aux habitants des quartiers concernés, d'en rendre compte, et de redéfinir s'il y a lieu le « plan d'action insertion ».

2.4.2- La Prévention de la délinquance

Les actions qui seront financées dans le cadre du CUCS en matière de prévention de la délinquance répondront aux priorités définies par l'actuel contrat local de sécurité signé en 2001 et celui qui lui succédera prochainement dans le cadre des orientations départementales.

L'enjeu de la sécurité et de la prévention de la délinquance est primordial tant ces phénomènes demeurent encore forts dans certains quartiers de la Ville. Tout ce qui relève de l'insertion sociale et professionnelle ou qui vise à améliorer le cadre de vie, à favoriser l'intégration, à promouvoir la citoyenneté, à développer l'action éducative et culturelle ou à renforcer le lien social, participe de la prévention de la délinquance et à la lutte contre l'insécurité.

La question de l'éducation des jeunes est essentielle aussi pour prévenir la délinquance. Elle a toujours été au cœur des actions de la Ville. La direction de l'éducation et les structures associatives (PIM, Centres sociaux...) portent de nombreuses activités visant à mieux favoriser la réussite des jeunes aulnaysiens. De plus en plus de jeunes sont toutefois confrontés à des

difficultés de scolarisation. Certains sont accueillis par les structures de la ville en vue d'un accompagnement individualisé. D'autres sont intégrés à des sessions de rattrapage, organisées par le service jeunesse, pour mieux préparer aux examens finaux (baccalauréat entre autres). La PIM a mis en place depuis plus de cinq ans un accueil qui vise à réorienter les jeunes sortis du système scolaire, avec des résultats annuels satisfaisants. Aussi, le dispositif « passerelle » qu'elle développe en partenariat avec l'éducation nationale aide plus d'une centaine d'entre eux par an à retrouver le chemin de la formation et/ou de l'emploi.

La démarche qui vise à accueillir, dès leur sortie du système scolaire, les jeunes apporte beaucoup de satisfaction aux publics et évite de les laisser dans la rue sans prise en charge. En effet, une des difficultés majeures de l'accueil des jeunes 16/25 ans est due à leur présence dans la rue sans prise en charge réelle. C'est pourquoi, il apparaît indispensable de les repérer très tôt et de leur proposer un accompagnement efficace dès leur décrochage de l'école. Cette démarche oblige, pour plus d'efficacité, à renforcer les partenariats avec les établissements scolaires. La convention signée en 2004 par la Ville, la PIM et l'Education Nationale est à activer intensément. De la capacité et de la réactivité à accueillir les publics sortis du système scolaire dépendra aussi en partie l'efficacité de la prévention de la délinquance.

L'observatoire de la délinquance, mise en place à Aulnay-sous-Bois, permet de suivre en temps réel l'évolution de cette question. La mobilisation, de manière inégale, des différents partenaires a amené la Ville à trouver des modes efficaces de gestion de la délinquance. En 2001, la ville d'Aulnay-sous-Bois a signé un contrat local de sécurité (CLS) qui mobilise l'ensemble des acteurs en charge des questions de l'éducation, de la prévention et de la lutte contre la délinquance.

2.4.2.1 Poursuivre toutes les préventions, une indispensable nécessité

Le projet de loi de prévention de la délinquance donnera encore plus de responsabilité aux villes pour la gestion de cette question. Sa mise en œuvre à Aulnay-sous-Bois se traduira bien évidemment par de nouvelles organisations partenariales afin de mieux la prendre en charge. Les actions de prévention de la délinquance et de citoyenneté déjà existantes devront donc s'amplifier. La Ville est déjà fortement impliquée, via ses structures associatives par exemple, dans la prévention de ce fléau. Elle mobilise d'importants moyens humains sur la question. Mais la complexification de la délinquance et l'évolution des populations qui la nourrissent nécessitent davantage d'implication et de mobilisation de partenaires jusque là peu coopératifs. D'autres préventions, principalement axées contre les violences faites aux femmes (violences conjugales), autour des comportements sexistes et l'information de ces publics sur leurs droits (permanences d'accès aux droits entre autres) paraissent indispensables à réactualiser intensément. Le CUCS aura pour vocation d'accompagner cette dynamique.

Objectifs à poursuivre:

- Poursuite et renforcement des actions déjà menées afin d'éviter les débordements et réguler les tensions existantes dans les transports en commun
- Développement des actions de sécurité routière
- Mise en place de chantiers jeunes et/ou chantiers école favorisant une appropriation correcte des lieux publics
- Renforcement des dispositifs permettant d'accélérer la remise en état après dégradation et notamment, la mise en place dans les quartiers de cellule de veille
- Développement de la médiation sociale urbaine, articulée aux actions de la prévention spécialisée
- Renforcement des actions éducatives à but de prévention, en partenariat avec les établissements scolaires et les associations de quartiers
- Développement des travaux d'intérêt général et la réparation pénale afin de lutter contre le sentiment d'impunité
- Formation et sensibilisation des professionnels intervenant sur les violences faites aux femmes
- Développement de lieux d'accueil et d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences.

A travers le développement de la prévention de la délinquance, il s'agit aussi d'encourager et d'accompagner l'implication des habitants dans la vie sociale et à l'accès à la citoyenneté. Faire d'eux de véritables acteurs du développement social urbain en s'appuyant sur leurs associations et leur permettre de devenir des acteurs de la valorisation de leur quartier constituent en outre des champs qu'il convient de privilégier. La vie associative prendrait ainsi toute sa place dans les processus d'animation et d'insertion sociale de base.

2.4.2.2 Poursuivre intensément le développement du lien social et l'animation de la vie de quartiers

La multiplication des centres sociaux au cours de ces cinq dernières années - *-deux ont été créés entre 2000 et 2006-* participe largement au développement du lien social et par conséquent à la lutte contre la délinquance. Trois centres sociaux couvrant la quasi-totalité des quartiers du CUCS développent de nombreuses activités qui intègrent des jeunes et leurs familles. Mais les activités semblent se limiter à des populations résidant à proximité de ces équipements. Un des enjeux des actions futures est donc d'être en mesure de toucher des habitants se trouvant sur des aires géographiques plus larges.

Le challenge citoyen et les actions d'animation de quartiers (fête des quartiers, Noël ensemble...) conduits depuis plusieurs années constituent des vecteurs indispensables amortissant la tentation d'accéder à la délinquance. Ils touchent annuellement plusieurs centaines de jeunes enfants. Ils sont complétés par des prestations d'animation diverse, mobilisant des jeunes enfants qui ne fréquentent aucune structure. Les visites parents/familles et les animations du soir permettent aux animateurs d'être présent sur le terrain pendant des moments où peu d'institutions sont ouvertes. Ces activités sont

à l'évidence à renforcer du fait de leur intérêt pour le développement du lien social et de l'avènement de la paix sociale dans les quartiers.

Types d'actions possibles à développer :

- Challenge du citoyen
- Actions parentalité
- Animation de rue
- Formations de bénévoles
- Comités de parents
- Animation en pied d'immeuble
- Point information familles

Le développement, au cœur des quartiers, de véritables outils de consolidation du « maillage social » est indispensable. *Les centres sociaux qui jouent déjà ce rôle doivent renforcer leur capacité à animer ce maillage et à privilégier des activités intergénérationnelles entre différents quartiers.* Il importe toutefois d'y associer et d'articuler les interventions d'autres acteurs périphériques (services jeunesse, centres de loisirs, club de prévention...), les structures d'insertion sociale et professionnelle et les équipes d'ingénierie sociale des organismes HLM entre autres.

Rendre les habitants de véritables acteurs du développement de leurs quartiers est à rechercher, en renforçant la capacité de portage d'actions d'intégration par les structures de proximité. Chaque habitant pourrait ainsi se situer, trouver le bon interlocuteur selon le problème rencontré, et, mieux, devenir à son tour acteur de la valorisation de son environnement.

Orientations à privilégier :

- Leur mobilisation, quand il s'agit d'associations structurées pouvant élargir leur audience auprès des populations les plus en difficulté
- Leur consolidation, quand il s'agit d'associations émergentes fortement impliquées dans le mieux-vivre des habitants.

2.4.2.3 Développer les initiatives de citoyenneté et l'accompagnement de projets de jeunes

Plusieurs actions, parfois novatrices, visant la citoyenneté ont été initiées par les structures de la Ville au cours de ces dernières années. Les rallyes citoyenneté mobilisent tous les étés l'ensemble des structures en charge des jeunes et regroupent annuellement plusieurs dizaines de jeunes. Le forum des institutions (novateur et unique en son genre) -*ayant accueilli plus de 800 personnes en 2005 par exemple*- dont les objectifs sont de rapprocher les jeunes des institutions et de les permettre de mieux appréhender le fonctionnement de ces dernières, « fait des petits » dans d'autres villes de France. Aussi, l'initiation d'une rencontre annuelle avec les jeunes, à travers des échanges thématiques, permet de mieux connaître leurs besoins et leurs aspirations. Ces actions tout comme l'accompagnement des projets de jeunes impliquent davantage certaines de ces populations dans leur parcours

d'insertion et d'intégration. Elles les responsabilisent et les ouvrent à des outils qui facilitent leur appréhension de la société. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale peut donc être un vecteur d'amplification de ces actions dont l'intérêt n'est plus à démontrer.

De nouvelles formes de partenariats sont en outre à rechercher entre les différents acteurs du terrain (associations, intervenants sur le champ sanitaire et social, services municipaux...) de manière à traiter plus finement la prévention de la délinquance.

2.4.3- La Réussite Educative et les actions en direction des jeunes scolaires

La Ville a signé une convention avec l'Etat pour développer le dispositif « réussite éducative » en 2005, porté par le CCAS. Ce dispositif propose actuellement trois actions majeures dans le temps périscolaires qui favorisent la réussite personnelle des enfants pour lesquels des difficultés ont été repérées. Un coordinateur a été embauché pour organiser et coordonner les activités rattachées audit dispositif. De plus, le soutien scolaire est mis en place par les Centres sociaux et des associations de quartiers (femmes relais entre autres). Ils accueillent de nombreux jeunes. Quant à la Direction de l'Education, la Direction Jeunesse et la PIM, à travers des interventions différentes, mais complémentaires, elles organisent l'accompagnement des jeunes scolaires et ceux sortis du système scolaire pour mieux faciliter leur réussite et leur intégration dans la société.

Les objectifs prioritaires de la Réussite éducative

La réussite éducative inclut la réussite scolaire qui en est, une condition essentielle. De nombreuses autres actions organisées hors de l'école, parfois en collaboration avec elle, y contribuent. Il est donc nécessaire de rechercher une continuité et une complémentarité de l'action éducative entre les temps familiaux, scolaire et de loisirs. Par ailleurs, les observations faites au cours des années passées et les demandes des acteurs locaux conduisent à mettre l'accent sur les priorités suivantes :

- Mettre en place, dès le plus jeune âge, des moyens et un suivi spécifiques pour les enfants les plus en difficulté
- Associer aussi souvent et aussi largement que possible les parents aux actions entreprises et les aider, le cas échéant, dans l'exercice de leur fonction parentale
- Assurer la prise en charge des jeunes en échec scolaire ou exclus du système scolaire
- Assurer la mobilité des enfants et des jeunes, avec notamment, un objectif de mixité sociale
- Assurer l'égalité des chances des jeunes scolarisés dans les établissements de l'éducation prioritaire, et les accompagner vers l'accès à l'enseignement supérieur
- Renforcer la formation des intervenants locaux et développer l'évaluation des projets (indicateurs quantitatifs et qualitatifs).

Le programme de Réussite éducative du plan de cohésion sociale

Ce programme s'articule autour de plusieurs axes complémentaires qui fonctionnent parfois en synergie. Les difficultés scolaires que rencontrent beaucoup d'enfants et d'adolescents résultent bien souvent de facteurs liés à leur environnement social, culturel et familial ou à des difficultés de santé qui peuvent entraîner le décrochage et l'absentéisme scolaire. Le programme de Réussite éducative mis en œuvre dans le cadre du plan de cohésion sociale a pour ambition de traiter l'ensemble de ces questions à travers des :

- Interventions dans les domaines sanitaires et sociaux
- Individualisation des parcours et le soutien personnalisé.

De ce point de vue, la mise en place d'équipes pluridisciplinaires de réussite éducative pouvant appréhender les problèmes des jeunes dans leur globalité, constitue une priorité et doit être systématiquement prévue dans le projet local.

Une offre municipale variée et riche

La question des enfants en difficulté et des jeunes descolarisés fait l'objet d'une attention toute particulière à Aulnay-sous-Bois. Les activités qui visent à la prendre en charge sont multiples et variées. Il s'agit de donner des réponses aux demandes et aux problématiques sociales, culturelles et économiques des jeunes et de leurs familles. Cette offre locale s'appuie sur un partenariat intra et extra muros. Les écoles et les collèges inscrits dans le dispositif d'éducation prioritaire se répartissent sur l'ensemble du territoire aulnaysien. **On compte 65% de la population scolaire en ZEP (5 collèges) ou en REP (5 écoles). Chaque collège est tête de réseau REP...**

Pour différentes raisons, les 12-16 ans semblent difficilement mobilisables sur les activités péri et extra scolaires.

Les 18-24 ans représentent environ 7% des usagers suivis par le service action sociale et environ 68% d'entre eux sont sans projet. Un nombre important d'adolescents quitte le système scolaire sans qualification ni projet professionnel. Avec un taux de 9,90/1000, Aulnay-sous-Bois se situe dans la fourchette haute des villes du département touchées par l'absentéisme scolaire. Les classes de 4^e et de 3^e en comptent 61,54% de garçons pour 38,46% de filles.

Trois enjeux se dégagent ainsi :

- L'absentéisme, le décrochage scolaire et la descolarisation
- L'orientation scolaire et l'insertion professionnelle
- La prévention de la délinquance.

L'école est un espace majeur de régulation des inégalités, particulièrement déterminant pour la cohésion sociale et urbaine. Diverses formes de collaboration sont déjà promues pour organiser une prise en charge, prenant en compte les difficultés de réussite des habitants, notamment jeunes. Il s'agit alors de les impliquer à travers le CUCS et de les étendre à des champs nouveaux, susceptibles de renforcer la réussite des jeunes.

Dispositifs existants à renforcer :

- La Réussite Educative (PRE)
- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
- Le contrat temps libre
- Le contrat éducatif local (CEL)
- Collège ambition réussite
- Partenariat lycée Voillaume/Sciences Po
- Ecole ouverte (C. Debussy et prochainement P ; Neruda).

Tous ces dispositifs ouvrent naturellement l'école aux quartiers et assurent une continuité de prise en charge des jeunes. Des partenariats efficaces sont à organiser avec les enseignants afin de s'assurer d'une part de la pertinence de certaines actions proposées et d'autre part d'être en symbiose. L'accès aux nouvelles technologies sera un axe majeur de ce développement. La promotion de lieux ressources « point cyb, cyber base... » -qui ont accueilli plus de 2 500 jeunes en 2005- est de nature à réduire la fracture numérique et à familiariser ainsi les jeunes et les enfants à des outils dont la maîtrise est aujourd'hui incontournable et indispensable.

Dans le domaine culturel, ces dernières années ont été aussi le témoin du développement des actions pédagogiques et des interventions en milieu scolaire, notamment en matière de cinéma et d'éducation à l'image (école au cinéma, collège au cinéma, lycée au cinéma), l'une des préoccupations majeures de la Ville étant par ailleurs la sensibilisation des publics jeunes.

2.4.3.1 Activer encore plus les leviers qui facilitent l'accès à l'insertion et à l'intégration scolaire

Le sport et la culture sont des leviers prétextes qui peuvent favoriser une dynamique d'insertion et d'intégration scolaire. Tous les dispositifs peuvent s'appuyer ainsi sur des actions culturels et/ou sportives.

De nombreuses avancées ont déjà été faites dans le domaine culturel à visée d'accompagnement éducatif et dans le domaine de l'éducation entre 2001 et 2006. La promotion d'une scène des musiques actuelles et la création du centre de danse du Galion ont été le résultat d'une volonté politique visant à développer les cultures urbaines et à accompagner l'intégration de certains groupes sociaux. Plusieurs autres actions pédagogiques en milieu scolaire sont menées. Elles méritent d'être renforcées et articulées au dispositif réussite éducative. La réussite scolaire est au cœur des objectifs municipaux de prise en charge des jeunes enfants. La création d'un service « Actions Educatives Second Degré » et la signature d'un contrat temps libre sont le

signe d'une forte volonté municipale d'accompagner efficacement la scolarité des enfants. En 2003, la ville a signé avec l'inspection académique une convention portant sur l'informatisation des écoles élémentaires (32 écoles).

La pratique sportive et la culture constituent visiblement l'une des voies les plus porteuses d'accès à la citoyenneté et à l'insertion, de par les codes de valeurs qui les sous-tendent, et de par la forte demande exercée par les publics jeunes autour de structures d'accueil. Une offre diversifiée, un encadrement qualifié et motivé, un accompagnement social adapté, permettent de tirer parti de cette forte appétence pour la pratique sportive et culturelle.

L'offre d'activités culturelles, sportives et de loisirs, régulière, encadrée et à but éducatif est à poursuivre et à renforcer. Elle reposera sur un ensemble de mesures visant à soutenir l'action des associations sportives, de jeunesse ainsi qu'à améliorer leur structuration et la qualification de leur encadrement. *Le contrat éducatif local constitue un cadre privilégié mais non exhaustif de mise en œuvre de cette politique, qui s'appuie par ailleurs sur un ensemble de dispositifs qui vont de la découverte d'activités j'usqu'à l'insertion professionnelle : « solidar'été », le « parcours animation sport », le volontariat associatif, le soutien à l'initiative des jeunes issus des quartiers dans le cadre du volet « agir dans la cité » du programme « Envie d'agir » et un soutien renforcé accordé aux associations les plus structurantes intervenant dans les quartiers.*

La Ville, via son service des sports, développe depuis plusieurs années des partenariats forts avec les clubs sportifs et soutient l'insertion et la formation de sportifs de haut niveau. Elle souhaite ainsi poursuivre plus intensément son action en mobilisant par ailleurs les moyens du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et en articulant cet accompagnement avec les autres activités qui se déroulent dans les quartiers. La poursuite de l'aide au développement des actions de prévention portées par les clubs sportifs auprès de jeunes de plus de 14 ans est clairement affirmée aussi par la Ville.

2.4.3.2 Renforcer la prise en charge des jeunes enfants

La mobilisation de tous les acteurs de l'éducation et des associations apparaît indispensable pour mieux accompagner la scolarisation des jeunes enfants. Des partenariats plus lisibles devront être construits entre les acteurs, sous la « supervision » de la Direction de l'Education. Mobiliser les acteurs et initier des projets communs est utile pour accompagner le développement des publics concernés. Diverses formes de partenariats exprimeront l'objectif, au-delà de la réussite scolaire, d'ouvrir l'école sur son environnement, et d'impliquer davantage l'enfant dans la vie des quartiers, sans oublier les familles qui sont les premières responsables du développement de leur progéniture. Aussi, il est nécessaire de promouvoir :

- La récompense des élèves méritant
- Des actions à destination d'élèves non francophones.

2.4.3.3 Promouvoir davantage une animation globale et coordonnée des actions éducatives

En 2005, la Ville a créé un service « Actions Educatives Second Degré » en charge des relations avec les collèges et de la réflexion sur la continuité éducative. Ce service a ouvert cinq clubs loisirs déployant des actions péri et extrascolaires envers les collégiens. Outre la veille sur la qualité des actions d'accompagnement de la scolarité des jeunes, il convient que ce dispositif joue un rôle plus important d'animation et de coordination de l'ensemble des actions développées par les différents acteurs (associations, services de la Ville...) en partenariat avec les établissements scolaires. Le développement d'un lieu unique de traitement et d'échange sur les liens Ville/écoles assurera une cohérence des interventions et une harmonisation de celles-ci. En temps réel, le dispositif disposera toujours d'une connaissance des activités proposées aux jeunes aulnaysiens auxquelles peuvent accéder les élus pour les besoins de l'information des administrés et de l'évaluation de la pertinence des projets.

Par ailleurs, un groupe de pilotage veillera à la mise en oeuvre du volet « éducation » du présent contrat et à la cohérence des différents dispositifs éducatifs locaux, Participeront à ce groupe présidé par le sous-préfet et le maire, ou leurs représentants, au moins deux représentants de l'Inspection Académique, le coordonnateur réussite éducative et le chef de projet CUCS.

2.4.4- L'Atelier Santé Ville (ASV)

Les acteurs de santé témoignent des freins qui entravent, pour les populations les plus exposées, le recours de l'offre de santé publique. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Aulnay-sous-Bois visera à favoriser le rapprochement de tous les acteurs locaux de santé (professions libérales, services publics, associations, milieu scolaire...) dans une optique de prise en charge plus déterminante des populations.

Les lieux d'accueil, d'écoute, d'orientation, d'information et de sensibilisation des habitants, nombreux sur la ville, sont de puissants vecteurs de prévention et d'identification des situations graves ou méconnues des dispositifs de droit commun. On en trouve dans plusieurs fractions de quartiers, animés par les structures sociales, jeunesse et d'insertion de la ville.

La sensibilisation des sportifs aux risques liés à la prise de produits dopant et au respect d'une hygiène de vie « propre » organisée auprès des clubs sportifs est à renforcer. Ainsi, à travers un dispositif d'animation construit, il s'agit de poursuivre la promotion du développement de cette prise en charge. L'Atelier Santé Ville, dans son principe, concerne plusieurs structures de la Commune, principalement le CMES, Le CLICA, la PIM, la Direction Jeunesse, les Centre sociaux et le CCAS. La ville a fait, jusque là, le choix de ne pas désigner de coordinateur, ni de promouvoir un lieu unique d'animation de l'ASV, mais de permettre aux structures porteuses des actions de prévention santé d'articuler ensemble leurs projets dans une

logique de transversalité. Dans le cadre du CUCS il s'agira de créer un véritable atelier santé ville, labellisé par l'Etat.

Objectifs à développer:

- Point d'Ecoute et d'Orientation Santé (PEOS)
- Prévention contre les conduites à risques
- Prévention santé et permanences hebdomadaires animées par un médecin et un psychologue,
- Espace santé jeune (rencontres thématiques, expositions diverses...)
- Accueil, sensibilisation et accompagnement social des publics,
- Accueil, orientation et accompagnement social personnalisé
- Médiation sociale
- Développement d'actions autour de la médecine des sports en partenariat avec le CMES et les clubs sportifs.

Plusieurs affiches de prévention santé, fabriquées par les jeunes, servent de support de communication et de sensibilisation des aulnaysiens. Le toxicopoly, outil essentiel de sensibilisation contre les toxicomanies, a été construit par un groupe de jeunes accompagnés par des spécialistes (médecins, psychologues, éducateurs spécialisés, animateurs...). Cet outil fait le bonheur de plusieurs centaines de collégiens par an dans les ateliers santé de leur établissement scolaire et/ou pendant les manifestations conduites par le Tribunal de Bobigny.

Les activités de prévention autour des questions actuelles de santé mobilisent donc des partenaires divers (PIM, Service jeunesse, associations de quartiers, Clica), tous soutenus par le CMES. Les petits-déjeuners santé se sont développés au cours des cinq dernières années sur différents lieux : antennes jeunesse, PIM, Centres sociaux.

L'une des conditions préalables est de procéder désormais au rapprochement de tous les acteurs locaux de santé (professions libérales, services publics, associations, milieu scolaire...) en lien avec les institutions qui organisent l'offre de santé publique. Ces acteurs peuvent se donner alors des objectifs de travail en commun. Le CMES devra être le moteur de cette dynamique.

Objectifs à privilégier:

- Le premier objectif, qui ouvre la voie à la construction d'observatoires locaux de santé, est l'élaboration d'un diagnostic partagé sur la situation sanitaire des quartiers
- Le second est une harmonisation des offres publiques et libérales, pouvant déboucher sur l'élaboration et la réalisation de locaux adaptés tant pour les professionnels libéraux que pour les services publics, favorisant leur ancrage dans les quartiers
- Le troisième est le soutien à l'action d'outils fédérateurs dans le domaine de la prévention, dans celui de la prise en charge des problèmes les plus aigus (conduites à risques, situations de détresse, distance culturelle avec

le système de santé publique...), ou dans celui de l'assistance socio-administrative (accès aux droits et remboursements)

- Enfin, un quatrième objectif visant à améliorer la cohérence et la pertinence des actions destinées aux populations prioritaires du territoire concerné.

2.4.5- L'Habitat et le cadre de vie

L'évolution de la Politique de la Ville dans les quartiers nord

Dès 1979, le quartier de la Rose des vents a été classé « Habitat et Vie Sociale » (HVS), conduisant à la mise en place des premières actions de rénovation du bâti. En 1984, le programme « îlots sensibles » remplace ce dispositif et en 1989, une convention « Développement Social des Quartiers » (DSQ) a été signée entre la Ville et l'Etat, portant sur la cité Emmaüs, devenue aujourd'hui la cité de l'Europe. Le grand projet urbain apparu en 1993 a porté sur la Rose des vents, Jupiter, le merisier et les Etangs.

Le Programme de Rénovation Urbaine

La Ville a signé une convention avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) pour le développement d'un Programme de Rénovation Urbaine (PRU).

Le Nord de la ville d'Aulnay-sous-Bois accueille un habitat vertical qui se caractérise par des quartiers ayant chacune sa spécificité et parallèlement beaucoup de similitude. Les quartiers concernés par la rénovation urbaine se situent tous dans cette partie de la Commune. Les aménagements qui s'y opèrent visent d'une part à améliorer la qualité du bâti par la rénovation, l'ouverture de voies supplémentaires de communication et une meilleure articulation entre les différents sous-quartiers. Aussi, le programme de rénovation vise à fluidifier les liens entre le nord et le sud de la RN2 par la création de voies transversales.

La réhabilitation s'opère par le développement de courées qui ont fait leur preuve. Le quartier des Merisiers et la Brise 2 à la Rose des Vents font l'objet de nombreuses visites par des étudiants, des élus et des personnalités et professionnels, venant des villes et des universités françaises voire même d'Europe. Ils constituent des modèles urbains réussis qui font la fierté des habitants. Les actions de réhabilitation s'opèrent donc progressivement et couvrent de plus en plus de territoires des quartiers nord de la Commune. Les améliorations déjà apportées au cadre de vie sont perceptibles et les témoignages des habitants montrent qu'elles répondent bien à des attentes. La poursuite de ces changements physiques apportera certes davantage d'amélioration aux quartiers du Programme de Rénovation Urbaine. Mais elle nécessite d'être accompagnée par des actions sociales (accompagnement vers l'emploi des habitants entre autres) et des actions de prévention diverses.

Il apparaît alors important de renforcer le volet accompagnement social du PRU à travers l'activité de structures phares déjà existantes sur le terrain (PIM, Centres sociaux, CCAS...). Il s'agit de lever les nombreux handicaps pour accéder à l'emploi. Le CUCS sera l'occasion d'amplifier le rôle de ces structures et de promouvoir des actions communes afin de mobiliser et de donner plus de chances aux publics en difficulté d'insertion. L'articulation entre le PRU et le CUCS est à rechercher constamment pour favoriser une prise en charge plus globale des territoires et de leurs habitants.

2.4.5.1 Intensifier de manière immédiate le traitement du cadre de vie

La problématique de la sécurité fait partie intégrante de la réflexion urbanistique mais aussi de la conception, en amont, des constructions et des réhabilitations d'immeubles. Les dégradations et les actes d'incivilités posent problème. Outre les conséquences objectives en termes de dégradation du cadre de vie et de coût engendré par le nettoyage des tags, ces pratiques alimentent le sentiment d'insécurité en tant qu'elles marquent l'appropriation de l'espace public par certaines catégories d'habitants et le défi lancé à la Loi et aux règlements communs. Les centres commerciaux et les écoles par exemple sont tout particulièrement affectés par ces pratiques qui se manifestent de manière cyclique.

Objectifs à poursuivre:

- Le renforcement des chantiers jeunes et/ou de chantiers écoles favorisant une appropriation correcte des lieux publics
- Le renforcement des dispositifs permettant d'accélérer la remise en état après dégradation et notamment, la mise en place dans les quartiers de cellules de veille.

Malgré les importants efforts déployés au cours de ces dernières années, l'insatisfaction vis-à-vis de la qualité de l'environnement de proximité demeure, mettant en relief les difficultés de gestion du cadre de vie et, de façon plus générale, le renforcement de la mise en œuvre des services aux habitants. Les travaux réalisés par les bailleurs font l'objet de dégradations rapides. Il en va de même pour les espaces extérieurs, privés et publics.

L'objectif d'améliorer visiblement et durablement la vie quotidienne dans les quartiers en mettant en place et en faisant vivre une véritable « charte de la qualité » du service rendu aux habitants peut se décliner en plusieurs mesures.

Orientations à privilégier:

- Travailler sur la qualité des services rendus
- Renforcer l'offre des services à l'intérieur des structures de proximité existantes
- Promouvoir le développement durable d'un environnement de qualité

- Construire des outils nécessaires pour, d'une part, favoriser la coordination des acteurs, d'autre part, permettre aux habitants de devenir acteurs à part entière du système local de gestion.

La qualité des abords du logement, l'entretien des espaces collectifs publics et privés, la qualité des services fournis aux habitants comme la collecte des déchets ménagers sont donc constitutifs de la qualité de vie dans les quartiers et ce à titre, participent à leur attractivité. Le CUCS peut définir un niveau de service à atteindre au minimum en matière de gestion urbaine de proximité. Il peut également porter sur les actions à engager pour améliorer la sécurité dans les espaces collectifs, en s'appuyant sur l'expertise des services de secours et de sécurité publique.

2.4.5.2 Accompagner la participation des habitants à l'amélioration du cadre de vie, une nécessité à bâtir

Née dans le cadre de la Politique de la Ville, la volonté d'associer les habitants aux projets de leur territoire s'adresse à une population qu'il est bien difficile de motiver. Néanmoins, avoir un rôle actif dans la vie sociale et « politique » présuppose d'être reconnu et de se reconnaître comme membre à part entière de la société civile. L'offre publique d'associer les habitants aux projets locaux remplit la première condition. La seconde est satisfaite lorsqu'il existe un sentiment suffisant d'appartenance à la collectivité. C'est dans ce jeu de miroirs -identité pour soi, reconnaissance par les autres- que se construit la vie collective.

Il convient d'explicitier les enjeux de cette démarche, les différentes formes qu'elle peut revêtir, les méthodes pour sa mise en œuvre, ainsi que les conditions qui la sous-tendent.

2.4.5.3 Le développement de l'habitat et du logement

Les enjeux qui suivent permettent de montrer les nécessaires articulations à ne pas négliger entre le Contrat Urbain de Cohésion Sociale et le Programme de Rénovation Urbaine. Ils ne seront cependant pas traités directement, en tant que tels, dans le présent Contrat, mais trouveront toute leur place dans le PRU. Il apparaît ainsi important, au vu de ces enjeux, de développer entre le CUCS et le PRU des outils communs de traitement social et urbain des quartiers en question.

2.4.5.3.1 Intensifier la mixité sociale des quartiers prioritaires à l'aide d'une politique locale d'attribution des logements

Le plan de cohésion sociale prévoit le développement de l'offre en logements locatifs sociaux. Par ailleurs, les projets de renouvellement urbain comportent d'importantes opérations de démolition de logements sociaux dans de nombreux quartiers, accompagnées de reconstructions sur site et hors site. Il paraît indispensable d'accompagner cette redistribution des logements sociaux dans la ville par une politique d'attribution qui permet d'atteindre des objectifs de mixité sociale.

Types d'actions à proposer :

- Rédaction d'une charte d'orientation avec les bailleurs sociaux présents sur le territoire de la Commune.

2.4.5.3.2 Répondre aux enjeux de la cohésion sociale en développant les réponses aux besoins en logements

La réalisation des projets de renouvellement urbain (démolition/reconstruction) et les opérations de résorption de l'habitat insalubre sont susceptibles de générer des besoins en logement temporaire.

En outre, les besoins en logement de populations spécifiques, comme les étudiants, les travailleurs migrants, les personnes âgées, peuvent également être appréhendés, et donner lieu à des objectifs de production d'une offre nouvelle ou d'adaptation de l'offre existante.

2.4.5.3.3 Réussir les relogements et prévenir les expulsions locatives

La mise en œuvre des projets de rénovation urbaine conjuguée à la construction de logements sociaux nouveaux dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale va se traduire par de nombreux déménagements de familles à l'échelle de la Commune. La réussite de cette politique passe non seulement par la capacité des institutions concernées à accompagner les ménages dans leur nouveau logement, mais aussi à prévenir dans la durée les problèmes liés aux impayés, en optimisant les dispositifs existants, et en recherchant la mise en réseau des acteurs. Des actions de formation, de sensibilisation et d'information pourront être organisées en direction des locataires pour favoriser l'arrivée ou le maintien dans les lieux.

En particulier, dans le cadre des projets ANRU, un dispositif de relogement spécifique est mis en place. Il convient de renforcer la manière dont les services de droit commun (CCAS, AS de circonscription...) doivent s'organiser pour accompagner les nécessaires relogements par la prise en charge, dans la durée, des aspects qui dépassent le simple « déménagement » des familles. Cette association passe par un travail d'explication, auprès des services concernés, des enjeux, des objectifs et du contenu des projets de renouvellement urbain.

Les travailleurs sociaux relevant de divers organismes constituent un important relais d'information auprès des habitants des quartiers. Le PRU pourra accentuer la mobilisation de ces intervenants dans le but de favoriser, sous l'impulsion de la Commune, une meilleure appropriation des projets de rénovation urbaine. Ce besoin paraît particulièrement fort pour gérer l'intervalle entre le moment où la décision d'aménager est prise et celui où les opérations sont physiquement engagées. La réflexion à conduire doit enfin permettre de calibrer l'éventuel besoin de mise en place d'équipes pluridisciplinaires, chargées d'apporter l'ingénierie sociale nécessaire à la réussite des projets urbains.

Types d'actions à proposer :

- Conférences d'information sur les projets de renouvellement urbain à l'attention des professionnels de l'action sociale,
- Identification d'équipes spécialisées dans les services sociaux de droit commun sur l'aménagement social des relogements,
- Charte partenariale sur la prévention des expulsions,
- Actions d'information des familles sur les contraintes liées à l'occupation d'un logement locatif social.

2.4.5.3.4 *Accès aux transports en commun*

La qualité de la desserte des quartiers prioritaires, souvent implantés à distance des centres anciens, est un enjeu de première importance pour que les populations résidentes puissent bénéficier d'un accès optimisé au marché du travail et aux services publics. Il est du ressort du PRU de prévoir une réflexion sur le niveau de service apporté aux habitants, comprenant l'optimisation des tracés, l'amélioration de la fiabilité et des fréquences, l'augmentation de la vitesse commerciale, la qualité des connexions entre les différents réseaux, et l'amélioration de l'information délivrée à l'utilisateur.

Types d'actions à proposer :

- Enquêtes de satisfaction auprès des usagers,
- Etude sur la qualité du service apporté aux usagers,
- Actions d'adaptation du service,
- Aménagement des points d'arrêts.

III- La mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Aulnay-sous-Bois

3.1 Pour un guichet unique du lieu de traitement des demandes sociales et la recherche d'une cohérence globale

Il apparaît indispensable pour une efficacité maximale de l'organisation et du fonctionnement des Politiques Locales Aulnaysiennes de Cohésion Sociale et pour une plus grande cohérence de celles-ci de promouvoir un lieu (guichet) unique de coordination et d'animation. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale devra ainsi jouer ce rôle de coordination et d'animation générale. En effet, le choix de retenir à terme un lieu global de traitement des demandes et de médiation sociale apparaît nécessaire pour plusieurs raisons essentielles, mais principalement pour apporter une plus grande lisibilité à l'ensemble des actions conduites par les structures concernées. Ce lieu s'organisera ainsi sous forme de guichet polyvalent où les aulnaysiens peuvent trouver toute demande sociale (animation, lien social, insertion de base, information diverse, médiation sociale, action de prévention et de sensibilisation...).

3.1.1 L'intérêt d'une globalisation des lieux d'accueil et d'accompagnement des aulnaysiens

La globalisation des lieux d'accueil et d'accompagnement vise à re-actualiser l'approche territoriale dans une logique de meilleure efficacité. Elle a pour objectifs entre autres d'apporter :

- Une plus grande souplesse de gestion
- Une économie importante de moyens
- Une réduction considérable des coûts de fonctionnement
- Une meilleure répartition territoriale des actions de cohésion sociale et une couverture plus complète de la ville
- Le développement d'un meilleur partenariat transversal
- Une meilleure coordination
- Une meilleure harmonisation...

Des moments d'accueil seront organisés au cours desquels les enseignants et les policiers nouvellement affectés auront la possibilité de rencontrer certains des services et associations implantés dans le quartier.

3.1.2 Une structure globale qui organise chaque ensemble territorial pré-défini

Les Politiques Aulnaysiennes de Cohésion Sociale s'appuieront à terme sur une organisation unique accueillant l'ensemble des activités du développement social urbain. La maison de l'emploi « type Boorlo » constitue un schéma d'organisation qui vise l'efficacité dans la prise en charge des chercheurs d'emploi en rassemblant en un lieu unique l'ensemble des services qui interviennent sur le champ de l'emploi et de l'entreprise. Il est donc souhaitable, pour aboutir à une organisation complémentaire, de promouvoir une structuration qui se fonde, à terme, sur la même base, le même esprit et sur les mêmes principes en ce qui concerne l'organisation sur le terrain des Politiques locales de Cohésion Sociale. *Mais celles-ci se développeront sur plusieurs sites globaux, couvrant la totalité de la Commune.*

Il s'agit en effet de viser dans cette structure:

- Une plus grande lisibilité
- Une meilleure efficacité
- Un authentique dynamisme pour les activités sociales et le développement social urbain de la Ville.

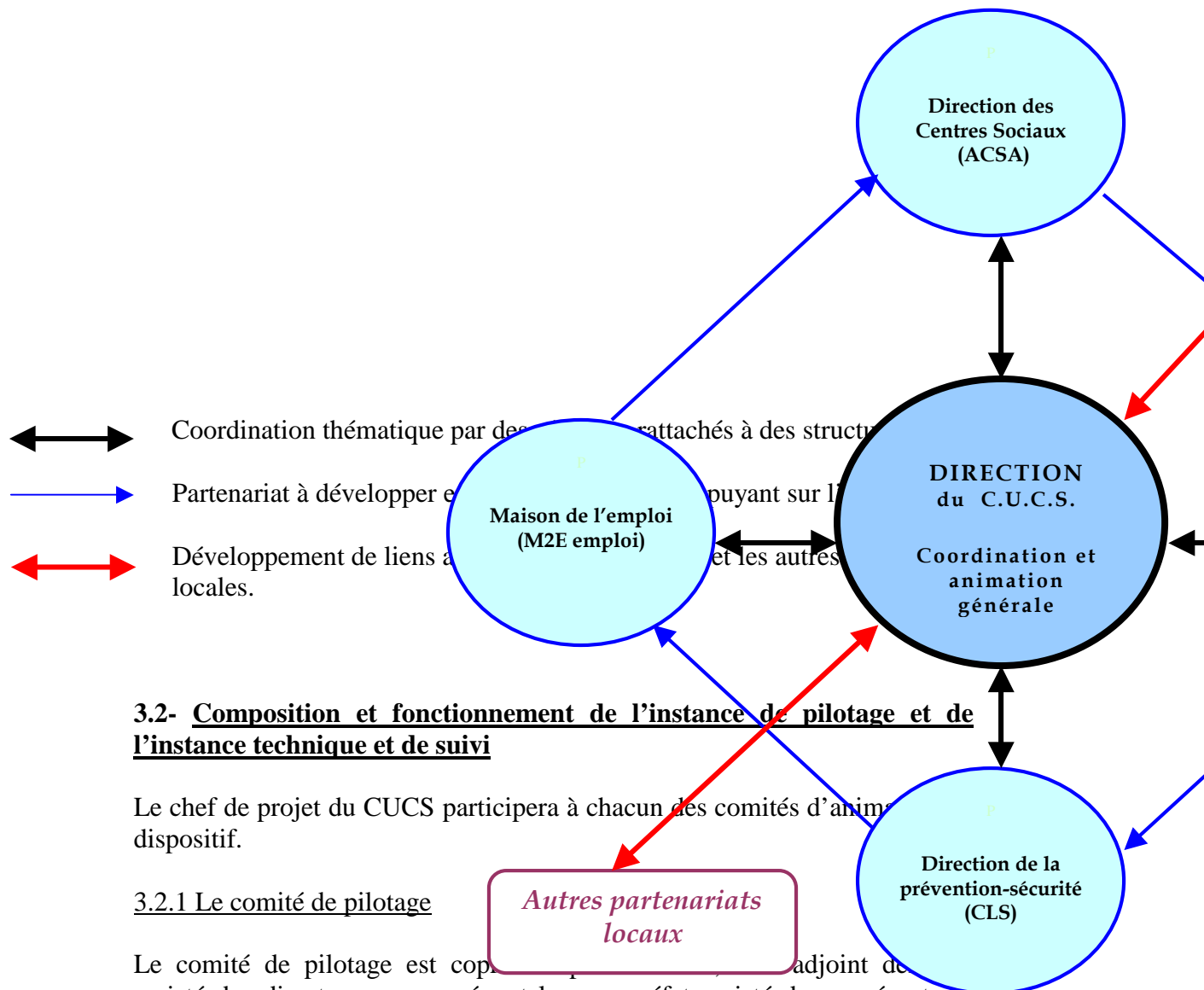
3.1.3 Pour une structure associative qui porte le Contrat Urbain Cohésion Sociale, la PIM revue et corrigée

Quelques indications d'ordre général sur la nature et le fonctionnement de cette association peuvent d'ores et déjà être retenues:

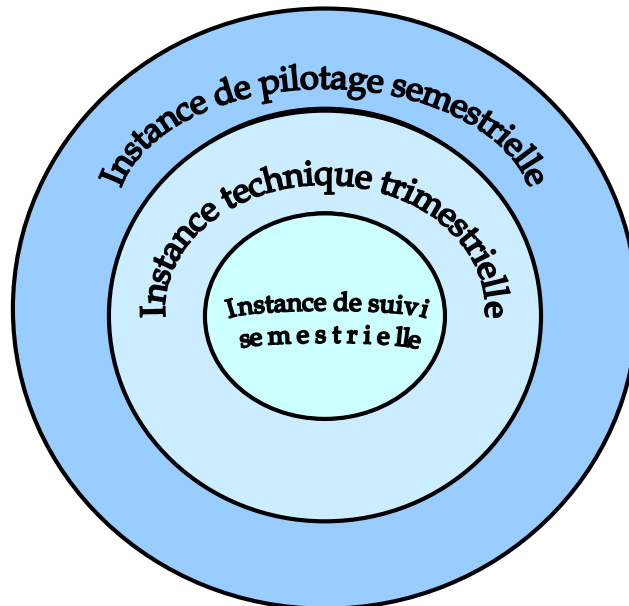
- L'association, structure formalisée de partenariat, constitue un lieu de débat et de négociation, au regard des orientations, qui favorise la coordination, l'animation et l'implication des acteurs
- De par son caractère neutre, la direction de projet du CUCS, sera assimilée à une structure « tierce », n'ayant pas d'intérêts directs qui pourraient faire « biaiser » son rôle. Elle assurera une fonction d'animation transversale entre les différents partenaires, et aussi inter-services au sein de la Ville.

3.1.4 Un réseau partenarial local à redéfinir autour du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

RESEAU PARTENARIAL REORGANISE



Trois niveaux d'animation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale sont donc à prévoir :



- Instance de suivi
- Instance technique
- Instance de pilotage.

3.2.3- L'instance de suivi

Les présents référents thématiques complètent l'équipe du projet pour assurer son animation :

- Le Directeur de Aulnay emploi (développement économique, emploi et insertion)
- Le Directeur de l'Education
- Le Directeur de la prévention-sécurité (prévention de la délinquance)
- Le Coordinateur de l'équipe de réussite éducative
- Le Coordinateur de l'ASV
- Directeur jeunesse
- Le Directeur de l'association des Centres sociaux (cadre de vie, lien social, animation de quartiers).

3.3- L'évaluation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le chef de projet soumettra chaque année en mai, à partir de 2008, au comité de pilotage, un rapport comportant notamment les éléments suivants :

- Les indicateurs mentionnés dans le Contrat
- Une appréciation quantitative et qualitative sur les principales actions financées l'année précédente
- Une évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Contrat au regard des objectifs fixés.

En vue de la réunion de pilotage au cours de laquelle il sera procédé à l'évaluation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, les services de l'Etat fourniront régulièrement les chiffres permettant d'actualiser les indicateurs suivants :

- Nombre de demandeurs d'emploi dans la ZUS et pourcentage par rapport au nombre de demandeurs d'emploi dans la Commune
- Nombre de jeunes accompagnés par la mission locale dans la ZUS
- Nombre d'emplois exonérés de charges sociales dans la ZUS
- Pourcentage des foyers imposables dans chaque quartier du CUCS
- Nombre de bénéficiaires du RMI par quartier du CUCS
- Nombre de bénéficiaires de l'APL par quartier du CUCS
- Nombre de dossiers de demande de FSL
- Les résultats au baccalauréat des lycées des villes concernées, par comparaison avec les résultats nationaux, académiques et départementaux, ainsi que par comparaison avec les résultats attendus (compte tenu de la composition sociale et de l'âge des élèves)
- Les résultats au diplôme national du brevet (qui connaîtra une modification à la session 2008) avec les écarts à la moyenne académique pour chacun des collèges concernés
- Les taux de retard à l'entrée en sixième dans les collèges concernés avec une comparaison aux moyennes nationales, académiques et départementales
- L'indicateur de la délinquance dans chaque quartier retenu en accord avec la DDSF est celui des 28 catégories d'infractions retenues par l'observatoire national des ZUS, sur les 107 rubriques de la nomenclature des crimes et délits que compte l'état 4001 (voir tableau en annexe).

3.4- Une direction de projet à la hauteur des ambitions affichées

Dans le CUCS d'Aulnay-sous-Bois, il sera instauré un réseau de partenaires intégrant les services municipaux, les services de l'Etat et des associations de quartiers. Aussi, le chef de projet travaillera en étroit lien avec le délégué territorial de l'Etat afin de faciliter les relations avec les institutions.

- Le chef de projet du CUCS, *Directeur de la Plateforme d'Insertion Multiservices « PIM »*, Tidiane KOÏTA, est chargé de la mise en œuvre du Contrat et veille à la cohérence des différents dispositifs qui le composent. Il assure une coordination de l'action des services municipaux et partenaires concernés. Il diffuse les appels à projets, veille à la remontée des propositions et joue rôle d'interface entre les services de l'Etat et ceux de la Commune. Il anime le réseau des acteurs locaux, notamment associatifs.

Il prépare les différentes instances (comités de « pilotage, technique, suivi ») en lien avec les partenaires de l'Etat et de la Ville. Il prépare l'évaluation des projets en lien avec les porteurs de projets et celle du dispositif. Il organise le travail et anime les instances techniques de pilotage et de suivi.

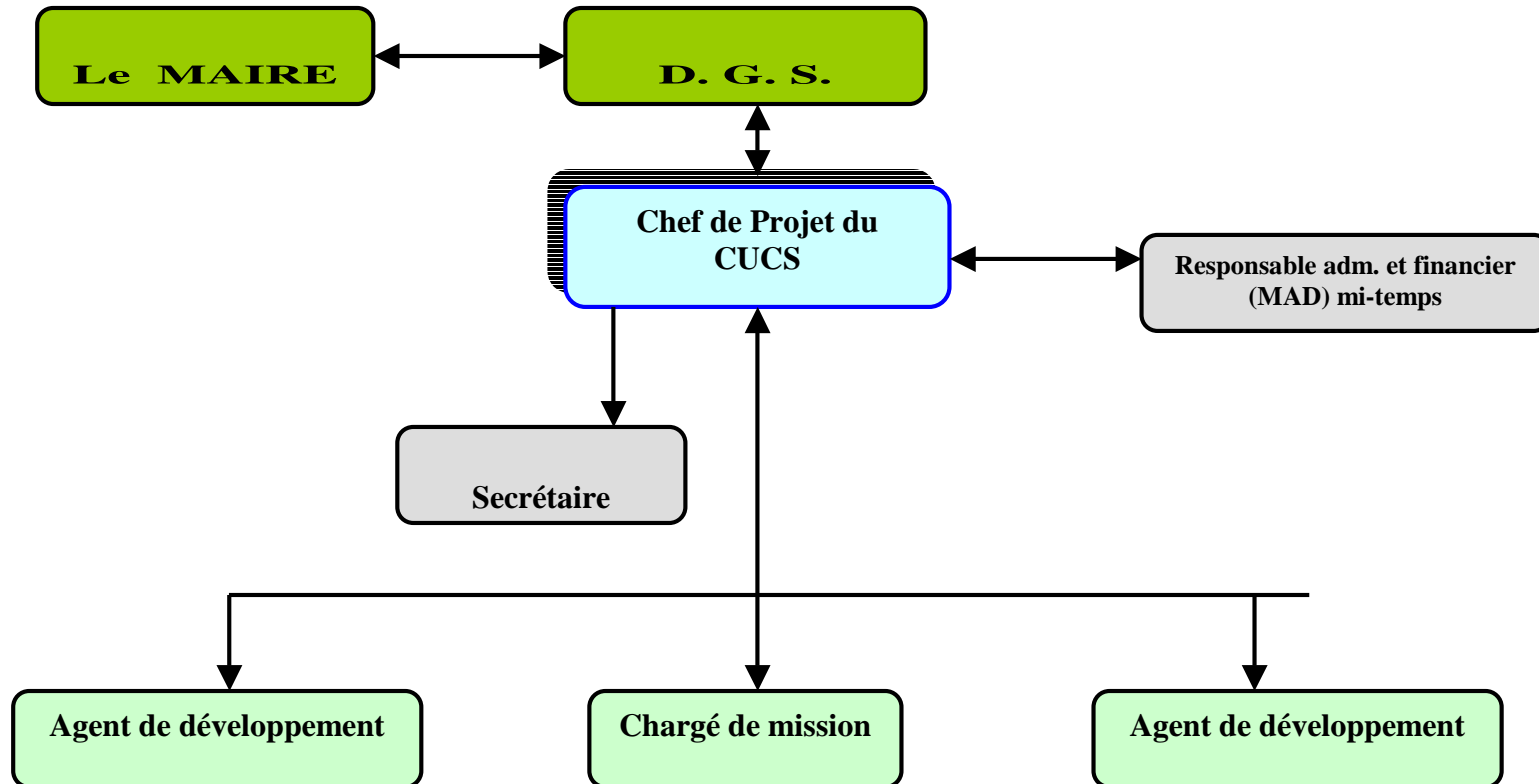
- Des référents thématiques

Il est souhaitable de désigner au sein de chaque structure locale (emploi, prévention, vie de quartiers...) un référent CUCS, compétent et motivé qui coordonnera d'une part les actions financées, d'autre part animera, selon la thématique dont il aura la charge, un partenariat de travail avec les autres structures de la Ville intervenant sur les mêmes champs et enfin assurera le lien avec la direction de projet du CUCS dans le cadre de l'instance de suivi.

Le référent sera donc responsabilisé et s'impliquera davantage dans un projet dont il se sentira partie prenante.

- La responsable administratif et financier, Sylvie PRADIER, dont l'expérience antérieure sur le Contrat de Ville sera indispensable pour l'organisation générale administrative et financière des projets soumis au dispositif. Elle assurera en outre le lien avec les porteurs de projet quant à la régularité administrative et financière de leur demande et appuiera le chef de projet dans l'organisation des différentes instances. Elle participera à certaines réunions des différents comités...
- Un chargé de mission (*à déterminer ses missions*)
- Deux agents de développements (*à déterminer ses missions*).
- Une secrétaire qui organisera le secrétariat du dispositif en lien direct avec la responsable administratif et financier. Elle secondera celle-ci et s'impliquera pleinement dans le fonctionnement du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Equipe d'animation et de coordination du CUCS



- L'équipe du dispositif s'appuie sur les référents thématiques qui ont chacun vocation à animer son thème.
- Un redéploiement et une redistribution des missions de quelques collaborateurs de la P.I.M. sont à envisager pour constituer l'équipe opérationnelle du CUCS.

La constitution de cette équipe n'induit pas de coûts financiers supplémentaires pour la Ville.

3.5 Les partenariats privilégiés du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Pour le suivi des actions soutenues par le dispositif, le chef de projet, dans le cadre de ses missions, organise des réunions régulières qui mobilisent l'ensemble des partenaires de projets.

Plusieurs types de partenariats sont à privilégier :

Au niveau local

- Le maire, les élus concernés et les membres du bureau municipal. A ce stade, il s'agit de diffuser régulièrement de l'information sur l'évolution du dispositif et des développements survenus au niveau national sur le CUCS.
- Les bailleurs sociaux, notamment le Logement Français, la SA Emmaüs, l'OPHLM, et les syndicats de copropriété.
- Les services municipaux concernés par des actions ayant une incidence sur le fonctionnement de leurs activités : éducation, culture, santé, social, techniques, jeunesse, emploi...
- Les associations de quartiers et celles plus importantes initiées par la Ville (Maison de l'Emploi, PIM, Centres sociaux, Centre de danse...).

Au niveau départemental

Services de l'Etat (préfecture, sous-préfecture du Raincy, services déconcentrés...), Conseil Général, Conseil Régional...

3.6 Programmation annuelle

Le comité de pilotage, au vu des stratégies retenues dans le Contrat, et après avoir étudié le bilan des actions menées dans les territoires prioritaires, fixe les priorités de l'appel à projets, de telle sorte que celui-ci soit lancé dès le début du mois de juin.

Les porteurs de projets font remonter leurs propositions au chef de projet avant la fin novembre. Celui-ci en adresse un exemplaire au sous-préfet.

Le comité technique se réunit en janvier pour dresser la liste des opérations reconduites, c'est-à-dire celles déjà financées l'année antérieure pour un montant équivalent, s'inscrivant dans les priorités du CUCS et de l'appel à projets et donnant lieu à une appréciation positive. Les subventions correspondant aux opérations reconduites sont versées à partir de février. Le comité technique se réunit de nouveau, au plus tard la fin février, pour examiner les demandes nouvelles qu'il transmet avec son avis au comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit au plus tard dans la première quinzaine de mars pour statuer sur les demandes nouvelles. Les subventions correspondantes sont versées à partir du mois d'avril.

Ce calendrier de programmation s'appliquera dès 2007 : le comité technique examinera dans la deuxième quinzaine de janvier la liste des opérations reconductibles au vu du résultat de l'appel à projets lancé en novembre 2006.

Le comité technique et le comité de pilotage peuvent également être réunis pour examiner des demandes de financements qui n'auront pas pu l'être lors des réunions mentionnées plus haut.

3.7 Convention pluriannuelle

Une fois achevée le processus de programmation pour 2007, le comité de pilotage, sur proposition du comité technique, déterminera la liste des organismes avec lesquels une convention pluriannuelle peut être signée par l'Etat et par la Commune ; lesdites conventions seront signées courant 2007 pour une entrée en vigueur en 2008.

3.8 Engagement financier de l'Etat au titre de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé)

Sur les trois (3) exercices 2007, 2008, 2009, en plus des financements par des crédits inscrits dans les budgets opérationnels de programme, d'actions correspondant aux objectifs du présent Contrat, l'Etat consacrera chaque année, sur le budget de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances, une somme de **trois cent vingt six mille trois cent euros (326 300 euros)**, destinée à financer les actions retenues au titre de la programmation annuelle.

Le respect de cet engagement est subordonné, d'une part à la disponibilité des crédits budgétaires conformément au principe de l'annualité budgétaire et, d'autre part, à l'adéquation des projets déposés aux objectifs du Contrat, à leur qualité et, s'il s'agit d'opérations renouvelées, à leur évaluation.

Le montant précité pourra être augmenté en 2008 et 2009 si les crédits disponibles le permettent.

*

*

*

ANNEXES

1- CUCS – Indicateurs de délinquance

Catégories d'infractions	Quartier		CSP		Taux ZUS/Taux CSP
	Nombre de faits	Faits/ 1000 hab	Nombre de Faits	Faits/ 1000hab	
7 Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels					
11 Menaces ou chantages pour extorsion de fonds					
12 Menaces ou chantages dans un autre but					
20 Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels					
21 Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile					
22 Autres vols avec armes blanches					
23 Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels					
24 Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile					
25 Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public					
26 Vols violents sans arme contre d'autres victimes					
27 Cambriolages de locaux d'habitation principale					
28 Cambriolages de résidences secondaires					
29 Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers					
30 Cambriolages d'autres lieux					
35 Vols d'automobiles					
36 Vols de véhicules motorisés à deux roues					
37 Vols à la roulotte					
38 Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés					
41 Autres vols simples contre des établissements publics ou privés					
42 Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés					
43 Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics					
62 Incendies volontaires de biens publics					
63 Incendies volontaires de biens privés					
66 Autres destructions et dégradations de biens publics					
67 Autres destructions et dégradations de biens privés					
68 Destructions et dégradations de véhicules privés					
72 Outrages à dépositaires de l'autorité					
73 Violences à dépositaires de l'autorité					
Ensemble des 28 Index collectés					

2- Les personnes rencontrées dans le cadre de la construction de ce document

Les élus

- ❖ Gérard Gaudron, maire d'Aulnay-sous-Bois
- ❖ Jacques Chaussat, adjoint en charge de l'économie, des finances, de l'emploi et de l'insertion
- ❖ Alain Ramadier, adjoint en charge de la jeunesse et des sports
- ❖ Jeanne Renault, adjoint en charge de l'action sociale et des personnes âgées
- ❖ Frank Cannarozzo, adjoint en charge de l'environnement et de la sécurité
- ❖ Kathy David, adjoint en charge de la santé, des toxicomanies, de l'handicap
- ❖ Françoise Boitel, adjoint en charge de la vie associative et la culture
- ❖ Dominique Michel, adjoint en charge de la prévention spécialisée, des centres de loisirs
- ❖ Jocelyne Nicot, conseillère municipale.

Les directeurs généraux

- ❖ Michèle Chesbeuf, directeur général des services
- ❖ Alain Pouthières, directeur général des services techniques
- ❖ Annie-Claude Delavalle, directeur général adjoint « petite enfance, éducation, culture » et ses équipes
- ❖ Thierry Lapierre, directeur général adjoint « jeunesse et sports, santé, action sociale »
- ❖ Anne-Harlé, directeur des ressources humaines
- ❖ Claire Dumats, directeur général adjoint « secrétariat général »
- ❖ Geneviève Plais, directeur général adjoint en charge des finances.

Les directeurs

- ❖ Stéphane Girard, directeur général M2E expansion et ses équipes
- ❖ Stéphane Jolly, directeur de la prévention-sécurité
- ❖ Frédéric Gousset, directeur de l'association des centres sociaux d'aulnay
- ❖ Francis Wastiaux, directeur des sports
- ❖ Martine Leclerc, directeur de la jeunesse
- ❖ Aïssa Diawara, directeur de l'association des femmes relais.

**Fiches synthétiques de bilan
semestrielles et annuelles**

C.U.C.S.
Contrat Urbain de Cohésion Sociale
d'Aulnay-sous-Bois

FICHE semestrielle de BILAN (*année*)

Caractéristiques du porteur du projet

Intitulé de l'action :
Structure (dénomination) :
Responsable de la structure :
Responsable du projet :
Coût global de l'action :
Personne ayant renseigné la fiche :

Objectif et déroulement de l'action

Objectif de l'action :
.....
.....
.....
.....
.....

Déroulement de l'action (*à décrire précisément*) :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Impacts

- social et/ou de lien social :
.....
.....

- économique et/ou d'emploi :
.....
.....

- difficultés rencontrées :
.....
.....

Résultats obtenus

- quantitatifs (*à détailler*) :
.....

- qualitatifs :
.....
.....
.....

Partenaires mobilisés : quels niveaux d'implication ?

- de travail (local et externe) :
.....
.....

- financier :
.....
.....

C.U.C.S.
Contrat Urbain de Cohésion Sociale
d'Aulnay-sous-Bois

FICHE annuelle de BILAN (*année*)

Caractéristiques du porteur du projet

Intitulé de l'action :.....
Structure (dénomination) :.....
Responsable de la structure :.....
Responsable du projet :.....
Coût global de l'action :.....
Personne ayant renseigné la fiche :.....

Objectif et déroulement de l'action

Objectif de l'action :.....
.....
.....
.....
.....
.....

Déroulement de l'action (*à décrire précisément*) :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Impacts

- social et/ou de lien social :.....
.....
.....

- économique et/ou d'emploi :.....
.....
.....

- difficultés rencontrées :.....
.....
.....

Résultats obtenus

- quantitatifs (*à détailler*) :
.....

- qualitatifs :
.....
.....
.....

Partenaires mobilisés : quels niveaux d'implication ?

- de travail (local et externe) :.....
.....
.....

- financier :.....
.....
.....

- perspectives d'amélioration :.....
.....
.....

- suite à donner à l'action :.....
.....
.....

